

**02 ACTUALITÉS** - JUGEMENT **04 BRÈVES** - AGENDA **06 DOSSIER** RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES **16 ACTIONS ET PROJETS** ÉCOLES - PLU - CME - ÉLECTIONS - ACTION SOCIALE - ANIMATIONS - TRAVAUX - UNE JOURNÉE AVEC LA POLICE MUNICIPALE **27 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** - CCAS - INTERCOMMUNALITÉ **30 ASSOCIATIONS - 35 RETOUR EN IMAGES - 36 PORTRAIT** G. DE CANDIA



#### Coordonnées

496, RD 1090 - Cidex 36 - 38 190 Bernin Tél. 04 76 92 07 40 - Fax 04 76 08 97 22 mairie@hernin fr

LUNDI - Matin: Fermé au public - Après midi: 14h – 18h MARDI - MERCREDI - IFLIDI - VENDREDI -Matin: 8h30 - 11h30 - Après midi: 14h - 18h SAMEDI - Matin: 8h30 - 11h30 (agence postale + permanence mairie pour le retrait de formulaires et les cartes d'identité)

CCAS (Centre communal d'action sociale) Sur rendez-vous au 04 76 92 35 57 - ccas@bernin fr

Crèche / halte-garderie 04 76 08 88 41

**Urbanisme** urbanisme@bernin.fr. 0476923559. Permanences : mardi 15h30 à 18h30 et jeudi de 8h30 à 11h45.

Police municipale 04 76 13 24 56 - police.municipale@bernin.fr

### Service enfance-jeunesse

Tél.: 04 76 08 86 82.

Réservation de la cantine / périscolaire 0476728175 ou 06 85 18 95 09 - enfance-jeunesse@bernin.fr

Période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h30 à 18h30, le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h. Hors période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30, le samedi de 10h à 12h30.

#### 04 76 08 89 34 - bibliotheque@bernin fr

Primaire tél: 04 76 08 12 40. Maternelle tél: 04 76 08 85 42.

L'accueil de la mairie met à la disposition des habitants un coffre d'objets trouvés sur la commune (salle des fêtes, trottoirs, etc.). Les objets sont gardés pendant un an et un jour puis sont jetés (clés, documents) ou donnés (vêtements). Infos: 04 76 92 07 40.

#### Agence Postale Communale (APC)

Depuis la fermeture du bureau de Bernin, un service postal est assuré à l'accueil de la maire, aux horaires d'ouverture. Vous pouvez retirer vos colis et recommandés et affranchir votre courrier Vente de timbres et emballages.

#### BERNIN Magazine novembre\_décembre 2013 n°38

DIRECTEUR DE PUBLICATION Laurence BELLICARD RÉDACTION et CRÉDITS PHOTOS Mairie de Bernin, Elen nnemet-Cosson, Fabrice Colliard, Nathalie Faure, Gilles Montoya, ier Perrin, Philippe Revol, Sabrina Soave, Bernard Viola, Fotolia,

CRÉATION - RÉALISATION : Mairie de Bernin
IMPRESSION Imprimerie du Pont de Claix - Claix. Imprimé sur cyclus
print (produit à partir de fibres 100 % recyclées) avec des encres végétales. Imprimeur certifié Imprim Vert, Label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées et ISO14001 protection de

TIRAGE 1 450 exemplaires - Dépôt légal à parution

#### Bruits « domestiques »

Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. Tout contrevenant fera l'objet d'une amende (38 €).

#### Bruits de chantier (publics ou privés)

Les travaux ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les travaux sont interdits les dimanches et jours fériés et en dehors des horaires précités.

La commune de Bernin s'inscrit dans le Plan de protection de l'atmosphère, le brûlage de bois est FORMELLEMENT interdit. Pour tout renseignement complémentaire : arrêté préfectoral n° 2008-11 470 portant réglementation des déchets végétaux

#### Services intercommunaux

#### Le Grésivaudan

Collecte des ordures ménagères : lundi (poubelle traditionnelle) et mardi poubelle « je trie » de 4 h à 12 h

**Déchèterie**: ouverte tous les jours y compris le dimanche et les jours fériés de 8 h 30 à 17 h 45

Collecte des vêtements et chaussures : à déposer dans des sacs à la déchèterie le mercredi et vendredi de 8 h à 16 h

Verre et papiers : utiliser les points de collecte de la commune situés à l'entrée du village du côté de Crolles, devant les courts de tennis. sur le chemin des Communaux, devant la salle des fêtes, dans le parc technologique et devant l'école. Infos: 04 76 08 03 03.

#### Centre nautique du Grésivaudan 04 76 92 10 56 Horaires d'ouverture au public pendant l'année :

Lundi, vendredi de 12 h à 13 h 45 et de 19 h à 22 h Mardi de 12 h à 13 h 45 et de 20 h 30 à 22 h Mercredi de 12 h à 18 h - Jeudi de 12 h à 13 h 45 Samedi de 12 h à 18 h / Dimanche de 9 h à 17 h

#### Assainissement (eaux usées)

Astreinte urgente 7j/7j et 24h/24h : 04 76 61 39 34 (VEOLIA) Renseignements réseaux : 04 76 52 52 28 (SIZOV)

Vous pouvez disposer des conseils d'un avocat et d'un médiateur conseil Ces professionnels vous accueillent sur rendez-vous et vous conseillent gratuitement sur les démarches juridiques ou administratives à effectuer Pour l'avocat et le notaire conseil, il convient de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Bernin (aux 04 76 92 07 40). Les permanences on lieu un samedi par mois.

Avocat: Permanences les 07/12/13, 18/01/14, 15/02/14, 22/03/14,

**Médiateur :** les permanences ont lieu à la mairie de Saint-Ismier que nous vous invitons à contacter au 04 76 52 52 25.

#### **Urgences médicales**

#### Pharmacies de garde

(Attention les gardes peuvent changer au dernier moment, ce changement sera alors affiché sur les portes des pharmacies du réseau de garde).

#### DÉCEMBRE 2013

Du 1er au 7 : Pharmacie des Charmettes (Domène) 04 76 77 44 59 Du 8 au 14 · Pharmacie Fontaine Amélie (Saint-Ismier) 04 76 52 28 62 Du 15 au 21 : Pharmacie de Froges (Froges) 04 76 45 71 44 Du 22 au 25 : Pharmacie de la Houille blanche (Villard-Bonnot) 04 76 71

Du 29 au 1er janvier 2014 : Pharmacie Plemer (Saint Nazaire les Eymes) 04 76 52 20 17

Le 1er janvier 2014 : Pharmacie Plemer (Saint Nazaire les Eymes) 04 76

#### Médecin de garde 04 76 08 08 38

Bernin – Crolles – Saint-Nazaire-Les-Eymes – Saint-Ismier Week-end: du samedi 12 h au lundi 8 h ainsi que les jours fériés. 0 810 15 33 33 - Numéro mis en place par le SAMU centre 15 du CHU pour apporter une réponse médicale aux demandes de conseil téléphonique ou de visite à domicile par un médecin généraliste. Ce numéro est accessible en dehors des heures d'ouvertui des cabinets médicaux.

Clinique mutualiste des Eaux Claires, rue Docteur Calmette Grenoble Week-end et jours fériés uniquement : 04 76 70 89 03 Pour les appels en semaine, passer par le standard de la clinique (nuit et jour): 04 76 70 70 00

#### Numéros utiles et d'urgence

Pompiers: 18. **Samu**: 15

> Centre antipoison: 04 72 11 69 11 (LYON) Gendarmerie (Saint-Ismier): 04 76 52 15 45

ErDF conseil clientèle: 0 810 050 333 GrDF conseil clientèle: 0 810 224 000 ErDF dépannage : 0 810 333 338. **GrDF dépannage :** 0 800 47 33 33

**Veolia eau:** 09 69 32 34 58

#### JUGEMENT

## **CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL DE BERNIN:** COMMUNICATION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Le 19 novembre 2013, le Tribunal administratif de Grenoble a rendu son jugement déboutant la demande par un requérant (Monsieur X) de l'annulation des arrêtés du 28 juillet 2011 du maire de Bernin accordant à la commune le permis de construire en vue d'édifier le multi-accueil de Bernin et l'arrêté du 9 février 2012 par leguel le maire a délivré un permis de construire modificatif.

A titre d'information, le journal municipal reproduit ce jugement :

- 1. Considérant que les requêtes n° 1106757 et 1202001 présentées pour M. X présentent à juger des questions semblables et ont fait l'objet d'une instruction commune ; qu'il y a lieu de les joindre pour statuer par un seul jugement;
- 2. Considérant que le maire de la commune de Bernin a délivré un permis de construire à la commune en vue d'édifier une crèche par un arrêté du 28 juillet 2011, dont M. X demande l'annulation dans l'instance n° 1106757; que ce dernier demande également l'annulation de l'arrêté du 9 février 2012 par lequel le maire a délivré un permis de construire modificatif à la commune dans l'instance n°1202001 :

#### Sur les conclusions à fin d'annulation :

3. Considérant que lorsqu'un permis de construire a été délivré en méconnaissance des dispositions législatives ou réglementaires relatives à l'utilisation du sol ou sans que soient respectées des formes ou formalités préalables à la délivrance des permis de construire, l'illégalité qui en résulte peut être régularisée par la délivrance d'un permis modificatif dès lors que celuici assure le respect des règles de fond applicables au projet en cause, répond aux exigences de forme ou a été précédé de l'exécution régulière de la ou des formalités qui avaient été omises ; que les irrégularités ainsi régularisées ne peuvent plus être utilement invoquées à l'appui d'un recours pour excès de pouvoir dirigé contre le permis initial ; qu'en l'espèce, le permis de construire modificatif du 9 février 2012 a eu pour objet de régulariser le permis de construire délivré le 28 juillet 2011 et que la légalité du permis de construire régularisé dépend de la légalité du permis de construire modificatif:

En ce qui concerne le permis modificatif du 9 février 2012:

4. Considérant, en premier lieu, qu'aux termes de l'article R. 431-6 du code de l'urbanisme : « Lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions, la demande précise leur destination, par référence aux différentes destinations définies à l'article R. 123-9, leur surface de plancher et indique si ces constructions sont destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet »; qu'il ressort du dossier de demande de permis de construire modificatifs que plusieurs constructions sont présentes sur les parcelles qui supportent le projet de crèche en litige; qu'il n'existe, toutefois, aucune ambiguïté sur le maintien de ces constructions qui ne sont pas affectées par le projet compte tenu de la configuration des lieux; qu'en outre le défaut

d'indication de la SHON existante sur les parcelles et du personnel ; qu'en outre, il ressort des pièces il est souhaitable de se renseigner en en question n'a pu induire l'administration en du dossier que sont prévues deux aires de livraison mairie sur les projets voisins et les réalisations erreur dès lors qu'aucune disposition relative à délimitées par des plots métalliques qui permettent voisines. Les constructions métalliques sont la densité des constructions n'est applicable en de décharger les véhicules sans empiéter sur la voie interdites (...) Toitures (tuiles, types et couleurs zones UB et UBd du plan d'occupation des sols publique, les dispositions précitées n'imposant pas déposés en mairie) Les toitures en terrasse, les toitures de la commune ; que, par suite, le moyen doit être la réalisation d'une aire de retournement; que, par à très faible pente, les toitures à un seul versant sont

5. Considérant, en deuxième lieu, qu'aux termes doit être écarté; de l'article R. 431-8 du code de l'urbanisme: « Le projet architectural comprend une notice En ce qui concerne le permis initial du 28 juillet 2011 : contemporaine » ; qu'en l'espèce, le projet contesté précisant : 1° L'état initial du terrain et de ses 7. Considérant, en premier lieu, que M. X ne s'inscrit dans le centre du village du Bernin qui, abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la peut utilement invoquer la méconnaissance des s'il comporte quelques maisons anciennes, ne végétation et les éléments paysagers existants ; / 2° dispositions des articles R. 431-8, R. 431-9 et R. présente pas d'intérêt particulier; que l'insertion du Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet 431-10 du code de l'urbanisme contre le permis de bâtiment projeté, bien que caractérisé par une dans son environnement et la prise en compte construire initial dès lors que la demande de permis architecture contemporaine, est favorisée par sa des paysages, faisant apparaître, en fonction de construire modificatif portait sur le respect de ces faible hauteur, 1'utilisation du bois et la création de des caractéristiques du projet : / a) L'aménagement formalités ; du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé; (...) / e) Le traitement des espaces libres, 8. Considérant, en deuxième lieu, qu'aux termes de Bernin; qu'ainsi, il ne ressort pas des pièces du dossier notamment les plantations à conserver ou à créer » 1'article L. 2241-1 du code général des collectivités que le projet serait de nature à porter atteinte au ; qu'aux termes de l'article R. 431-9 du même code territoriales : « Le conseil municipal délibère sur la caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, au site : « Le projet architectural comprend également un gestion des biens et les opérations immobilières ou au paysage naturel ou urbain ; plan de masse des constructions à édifier ou à effectuées par la commune (...) » ; qu'en l'espèce, 11. Considérant qu'il résulte de tout ce qui modifier coté dans les trois dimensions. Ce plan le conseil municipal a autorisé le maire à déposer de masse fait apparaître les travaux extérieurs une demande de permis de construire par une présentées dans les deux reguêtes doivent être aux constructions, les plantations maintenues, délibération du 27 mai 2011 ; que le moyen tiré rejetées supprimées ou créées et, le cas échéant, les du défaut de consultation du conseil municipal, qui constructions existantes dont le maintien est prévu manque en fait, doit donc être écarté; (...) »; qu'en l'espèce, la notice et le plan de masse, complétés par les autres documents composant le 9. Considérant, en troisième lieu, qu'aux termes de justice administrative : dossier de demande de permis de construire l'article UB 7 du règlement du plan d'occupation des modificatif, permettent de localiser la végétation et sols de la commune : « A moins que le bâtiment à 12. Considérant que ces dispositions font obstacle à les constructions existantes ; que le moyen tiré du construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance ce que soient mises à la charge de la commune de non respect de ces dispositions à cet égard doit dès comptée horizontalement de tous points du bâtiment Bernin, qui n'est pas la partie perdante dans les lors être écarté ;

l'article UB 12 du règlement du plan d'occupation de toiture, balcons, escaliers extérieurs non 13. Considérant qu'il n'y a pas lieu de faire droit des sols de la commune approuvé le 6 octobre fermés n'étant pas pris en compte dans la limite de à la demande de la commune de Bernin au même 2000 : « (...) Pour tout établissement privé ou 1 m de dépassement » ; que la distance de 2 m est titre ; public autre que les logements, ces espaces doivent portée à 4 m en zone UBd ; que M. X soutient que être: / - suffisants pour assurer le stationnement ou deux escaliers et une rampe d'accès menant à la DECIDE: le garage des véhicules de livraison et de service crèche ne respectent pas ces distances par rapport. Article 1er : Les requêtes présentées par M. X sont de l'établissement, des visiteurs et de son personnel aux limites parcellaires ; que, toutefois, il ressort des rejetées. ; / - aménagés de telle sorte que les manœuvres pièces du dossier que ces aménagements, compte Article 2 : Les conclusions présentées par la espaces publics »; que, pour l'appréciation de ces des constructions autonomes non soumises aux justice administrative sont rejetées. dispositions, seuls peuvent être pris en compte les dispositions précitées ; que, par suite, le moyen doit Article 3 : Le présent jugement sera notifié à M. emplacements de stationnement situés sur le terrain être écarté; d'assiette du projet et destinés à l'équipement public du bâtiment sur le chemin du Bas Bernin, de 4 places plan d'occupation des sols de la commune: « Toute Lu en audience publique le 19 novembre 2013. poste ainsi que de 1'existence de deux parkings à les constructions par leur situation, leur dimension - Le greffier, V.BARNIER. proximité, qui ne sont pas dédiés au nouvel ou l'aspect extérieur des bâtiments (toitures, etc...) La République mande et ordonne au préfet de suffisantes pour assurer le stationnement des usagers Les constructions devront s'harmoniser entre elles, à l'exécution de la présente décision.

par rapport à la limite parcellaire doit être de 2 présentes instances, les sommes que demande M. m minimum (...) Cette règle s'applique au corps X au titre des frais exposés par lui et non 6. Considérant, en troisième lieu, qu'aux termes de principal du bâtiment, les encorbellements, saillies compris dans les dépens ;

suite, le moyen tiré de la méconnaissance de l'article interdites (...) Des dispositions particulières pourront UB 12 du règlement du plan d'occupation des sols être autorisées ou prescrites compte tenu des caractéristiques des bâtiments existants (toits multipans, ...) et pour permettre une architecture toitures végétalisées, ainsi que par la mise en place d'une palissade en bois bordant le chemin du Bas

précède que les conclusions à fin d'annulation

## Sur les conclusions tendant à l'application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de

éventuelles de chargement et de déchargement de tenu de leurs caractéristiques, ne font pas partie commune de Bernin et tendant à l'application véhicules puissent être effectués hors des voies et du corps principal du bâtiment mais constituent des dispositions de l'article L. 761-1 du code de

X et à la commune de Bernin.

Délibéré après l'audience du 5 novembre 2013, à créé ; que, dès lors, la commune de Bernin ne 10. Considérant, en quatrième et dernier lieu, laquelle siégeaient : M. Wegner, président, Mme peut se prévaloir de l'existence de 5 places à l'arrière qu'aux termes de l'article UB 11 du règlement du Paquet, premier conseiller, Mme Beytout, conseiller.

face à l'équipement et de 4 places face à 1'ancienne autorisation de construire ne sera accordée que si Le rapporteur, E. BEYTOUT - Le président, S. WEGNER

équipement ; que, toutefois, compte tenu de la ouvrage à édifier ou à modifier, ne sont pas de nature l'Isère en ce qui le concerne et à tous huissiers de destination de la construction projetée, les 10 places à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux justice à ce requis en ce qui concerne les voies de de stationnement prévues à 1'entrée de la crèche sont avoisinants, au site et au paysage naturel ou urbain / droit commun, contre les parties privées, de pourvoir

#### AGENDA

#### NOVEMBRE

#### **VENDREDI 29 NOVEMBRE**

Installation du conseil municipal des enfants en mairie à 18h30.

#### DÉCEMBRE

#### **MERCREDI 4 DÉCEMBRE**

Petites histoires à partager, racontées par les bibliothécaires. 10 h 30 pour les enfants de moins de 3 ans. 16h pour les enfants de 4 ans et plus. À la bibliothèque.

#### JEUDI 5 DÉCEMBRE

Commémoration des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. À 11h30 au monument aux

#### MERCREDI 11 DÉCEMBRE

Contes de Noël pour les enfants à partir de 5 ans par la conteuse Cécile Laforêt. À 15h30 à la salle des fêtes.

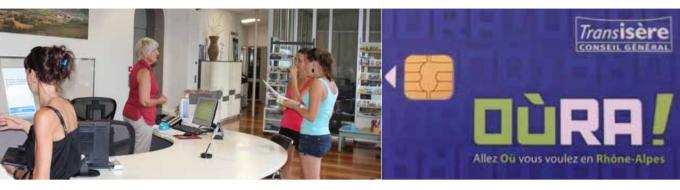
#### MERCREDI 11 DÉCEMBRE

Fête des lampions. Goûter dès 16h30 puis départ du défilé de la salle des

#### **DIMANCHE 15 DÉCEMBRE**

Repas des seniors.

#### BRÈVES



#### **HORAIRES DE LA MAIRIE**

Les horaires de la mairie et de l'agence postale communale s'adaptent à la fréquentation. Après l'expérimentation sur plusieurs mois d'une ouverture au public de 18h à 19h les mardis, il s'avère que la fréquentation était très faible sur ce créneau. En conséguence, ce créneau

est supprimé, les horaires sont désormais les suivants: Lundi: fermé le matin; après midi: 14h – 18h Du mardi au vendredi: 8h30 - 11h30 et 14h - 18h.

Le samedi c'est: 8h30 – 11 h30

#### **CHANGEMENT D'HORAIRES DU SERVICE URBANISME**

À compter du 2 décembre 2013, le service urbanisme recevra le public les mardis de 14h à 18h et les jeudis de 8h30 (abonnements mensuel, à 11h30. Un accueil téléphonique sera assuré du lundi au vendredi de 9h à 11h30.

Elle est destinée à toutes les personnes utilisant les transports en commun sur le territoire du Grésivaudan. Où peut-on se la procurer? Il suffit de se rendre dans l'une des agences de vente du Grésivaudan, à Crolles ou Pontcharra, muni d'une pièce d'identité et des pièces justificatives demandées.

#### LA CARTE OÙRA! ARRIVE DANS LE GRÉSIVAUDAN

Les Transports du Grésivaudan proposent une nouveauté en cette rentrée 2013: pour faciliter les déplacements inter-territoires, ils lancent la carte OùRA. Il s'agit d'un support unique sur lequel sont chargés tous les titres de transports.

L'objectif est de faciliter la vie aux habitants ou salariés du Grésivaudan qui utilisent les transports collectifs mais aussi de développer l'usage des transports en commun localement et plus généralement en Rhône-Alpes.

#### Qu'est-ce que la carte OùRA!?

La carte à puce OùRA! est un support unique sur lequel peuvent être chargés les titres de transport du Grésivaudan trimestriel, annuel, carte 10 trajets...) ainsi que les titres de transport des réseaux voisins (Transisère, TER...). Cette carte nominative ne peut être prêtée.

#### À qui s'adresse-t-elle?

Il est également possible d'aller sur le site www. transportsdugresivaudan.fr afin de télécharger le formulaire de demande

Renseignement LES TRANSPORTS DU **GRÉSIVAUDAN** Tél.: 0 810 12 12 33

transportsdugresivaudan.fr

#### DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES. SURENDENDETTEMENT...

Vous avez besoin de conseils pour trouver des solutions envers les organismes de crédit, la banque, les agences de recouvrement ... ? Les conseillères en économie sociale et familiale sont présentes lors de permanences individuelles et informations collectives pour répondre à vos questions et aider à constituer votre dossier de surendettement

Prochaines permanences individuelles sans rendezvous de 10h à 12h à Bernin: mardi 5 novembre 2013, lundi 25 novembre 2013. mardi 10 décembre 2013, mardi 7 janvier 2014 et mardi 28 janvier 2014.

Pour toutes informations, prendre contact avec le centre médico-social de **Bernin - 71 chemin des** sources, bâtiment A. 38190 Bernin. Tel: 0456581691.

#### PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE : ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique, d'une durée de 47 jours, a commencé le 30 septembre dernier et s'est clôturée le 15 novembre 2013. Ce projet intéresse 273 communes dont Bernin. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté à la mairie de Bernin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté : - sur le site internet de la DREAL Rhône Alpes à l'adresse suivante : http://www.rhone-alpes. developpement-durable.gouv.fr/ ppa-de-grenoble-a3181.html

- et sur le site internet de la préfecture de l'Isère à l'adresse suivante : http:// www.isere.gouv.fr/Publications/ Consultations-enquetespubliques/Avis-d-enquetespubliques.

#### PROJET DE CRÉATION D'UNE BRETELLE D'ENTRÉE **DU DIFFUSEUR DE BERNIN** N°24C

Le dossier complet de déclaration déposé par Monsieur le directeur de la société des autoroutes Rhône Alpes en date du 24 juin 2013 concernant la création d'une bretelle d'entrée du diffuseur de Bernin n°24c, conformément aux articles R.214-1 à 6 du code de l'environnement, est disponible à l'accueil de la mairie de Bernin pour consultation sur place.

#### **DISTRIBUTION DE SEL**

Distribution de sel de déneigement aux administrés berninois sur présentation d'un iustificatif de domicile. Quantité distribuée : 10kg. Pensez à apporter un contenant. Permanence au Centre Technique Communal (Chemin du Teura) : Mercredi 4 décembre 2013 de 16h30 à 19h30.

## **UN NOUVEAU BOUCHER À**

HARCUTERIE CHARCUTERIE

**BERNIN** 

Depuis le 15 octobre, M. Hervé Ricci a repris la boucherie fe Bernin. C'est un retour au pays pour le nouveau boucher berninois qui est natif de la Terrasse: « je suis heureux de revenir travailler dans le Grésivaudan et particulièrement à Bernin, où les habitants sont très accueillants!». Bouchercharcutier-traiteur, il ouvre son établissement les mardi. mercredi, vendredi et samedi (7h30-13h et 15h30-19h30), et les dimanche et jeudi matin, ce qui lui laisse le champ libre pour bien sélectionner ses viandes les lundi et jeudi matin aux abattoirs. S'il garde, après ses années d'apprentissage, et ses expériences en Bourgogne et chez la maison Miège (Echirolles) la méthode de travail bourguignonne, il a choisi de valoriser la viande limousine et développera bientôt des produits issus de filières locales. Il s'enorgueillit de ne proposer que de la viande 100% française. Côté savoir-faire, il peut d'ores et déjà vanter ses « farcis »... Son activité traiteur et charcuterie vont également se développer : il est en mesure de répondre à des commandes de tablées de quinze personnes et propose par ailleurs des plats à emporter. Il apprécie également la richesse du tissu commercial du cœur de village : « c'est très appréciable de s'insérer au sein d'un quartier très dynamique ». Bienvenue et bon courage à ce nouveau commerçant!

#### **VOS ÉLUS DÉLÉGUÉS DE QUARTIER**

Votre délégué de quartier effectue un travail d'écoute et de proximité afin de faire remonter vos informations auprès de la municipalité pour que vos attentes et préoccupations puissent être prises en compte. N'hésitez pas à le contacter pour lui faire part de vos remarques et s'il ne peut vous apporter directement une réponse, il vous mettra en relation avec l'élu ou l'agent municipal concerné.

Cécile ROCCA (L'Eygana, les Grandes Terres, les Maréchales, les Coralines, Bas Bernin) elus@bernin.fr 0476718015

**Sophie CIRCAN** (Les Revoleys, Passe quatre, le Clôt, les Franques, la Côte) elus@bernin.fr 0476088130

Bruno THOMAS (La Rousse, les Catières, La Magaronne, le Ballois, le Capiton, Craponoz) elus@bernin.fr 0476330886

Patrick SOULIGNAC (Les Michelières, les Vergers, Champ Jaillet) elus@bernin.fr 0476402607

#### RENCONTRE AVEC LE MAIRE **OU LES ADJOINTS**

Sur rendez-vous en appelant le 0476920747.

Conseil Municipal Retrouvez les dates des conseils municipaux et des réunions publiques sur www.bernin.fr et sur le panneau umineux

/ Des horaires satisțaisants pour l'élémentaire

/ Des activités appréciées

/ Une organisation à ajuster en maternelle Dossier rédigé par Elen QUENNEMET-COSSON, adjointe déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires Xavier PERRIN, directeur général des services L'équipe du service enfance-jeunesse



L'équipe municipale a décidé, par délibération du 21 mars 2013, de mettre en oeuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Les élus ont travaillé à sa mise en oeuvre avec les services municipaux et l'ensemble des partenaires (enseignants, associations, parents d'élèves) depuis mars 2013 afin de mettre en place des activités thématiques de qualité qui favorisent l'épanouissement des enfants.

La commune de Bernin est déjà très engagée en faveur de l'école et de la jeunesse : mise à disposition d'un animateur sportif à l'école, financement de projets culturels et de classes découvertes, mise en place d'une aide aux devoirs, augmentation des capacités d'accueil sur les temps péri et extra scolaires.

Aujourd'hui, à la faveur de la réforme des rythmes scolaires, la collectivité a souhaité s'inscrire dans la démarche d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) dès 2013, démarche qui permet de réunir et de mobiliser tous les acteurs de la sphère éducative. C'est dans ce cadre global que s'inscrit cette démarche d'aménagement des rythmes scolaires.

Par ailleurs, la collectivité bénéficie de conditions propices à la mise en œuvre réussie d'un tel projet :

- une volonté politique affirmée en matière d'éducation et de sens.
- un seul groupe scolaire et donc pas de

transport scolaire

- un tissu associatif conséquent et volontaire
- une organisation actuelle des accueils municipaux stable et adaptée aux besoins agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- des personnels formés et présents sur les différents temps de vie des enfants, garants des projets pédagogiques et des taux d'encadrement réglementaires
- des salles d'accueils et d'équipements proches : salles de garderie dans le groupe scolaire, autres salles du groupe scolaire, gymnases, salle d'accueil jeune, bibliothèque, terrain de foot, plateau de basket...

C'est dans ce cadre très favorable que la commune a souhaité mettre en place la réforme des rythmes scolaires.

Ce dossier vous en présente les différents aspects.

#### UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Ou'est ce que le proiet éducatif territorial (PEDT) ?

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans les domaines de l'éducation dans l'objectif de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le PEDT doit permettre d'organiser des activités périscolaires dans la continuité des projets d'école et en complémentarité avec eux ; il favorise ainsi les échanges entre les acteurs tout en respectant les compétences de chacun.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

1. Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Eveiller à différentes pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Permettre l'accès à de nouveaux outils (journal, caméra...)

Expérimenter de nouvelles pratiques (scientifiques et technologiques)

Favoriser les plaisirs simples sur les temps libres.

2. Vivre la citoyenneté

Participer à la vie locale.

Développer le respect et améliorer le vivre ensemble (vie en société). Sensibiliser aux risques/sécurité routière.

Respecter l'environnement et les ressources.

3. Développer les synergies entre acteurs

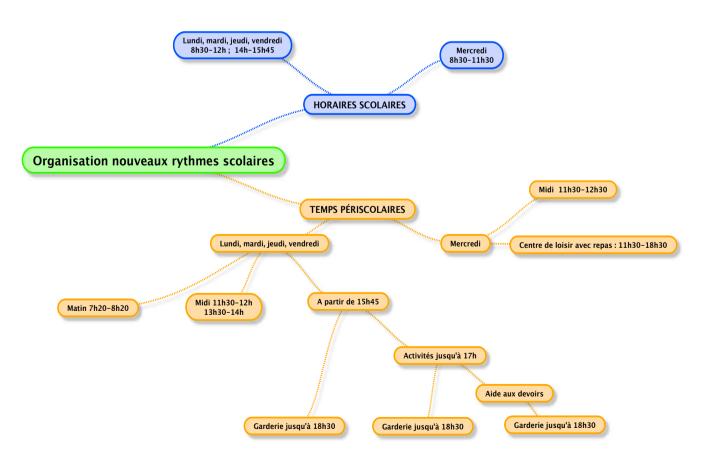
S'entendre sur les valeurs.

Coordonner les programmes avec les enseignants.

Assurer une continuité dans les différents temps de présence à l'école.

Partager les réflexions sur le cadre (verbalisation, règles de vie commune, démarches pédagogiques)

L'organisation type des temps scolaires et périscolaires



## L'ORGANISATION: LES EFFECTIFS

#### École

L'école de Bernin accueille aujourd'hui 103 enfants en maternelle et 232 enfants en élémentaire. La plupart de ces enfants fréquentent nos services périscolaires à différents moments de la journée. Vous trouverez ci-dessous le détail des effectifs accueillis.

#### Périscolaire

|           | Maternelle | Élémentaire  |  |
|-----------|------------|--------------|--|
| 7h20-7h50 | de 3 à 9   | de 11 à 20   |  |
| 12h-12h30 | /          | de 0 à 3     |  |
| cantine   | de 57 à 60 | de 154 à 162 |  |
| 13h30-14h | de 4 à 8   | de 2 à 8     |  |
| à 15h45   | de 50 à 67 | de 133 à 156 |  |
| à 17h     | de 34 à 45 | de 75 à 100  |  |



## L'ORGANISATION: LES ACTIVITÉS DU 1ER TRIMESTRE

À 15h45, nous accueillons environ en moyenne 60 enfants en maternelle et 150 enfants en élémentaire. Parmi eux 80% fréquentent les activités.

#### En maternelle : environ 50 enfants répartis comme suit

| Activités 15h45-17h |                                    | Capacité maximale | Jours          |  |
|---------------------|------------------------------------|-------------------|----------------|--|
|                     | loisirs créatifs                   | 12                | Ma, Ve         |  |
| Loisirs             | nature et environnement            | 10                | Lu, Je         |  |
|                     | jeux                               | 14                | Ma, Ve         |  |
|                     |                                    |                   |                |  |
| Sports              | multisport éveil corporel          | 28/14             | Lu, Ma, Je, Ve |  |
|                     | détente et relaxation              | 14                | Lu, Ve         |  |
|                     |                                    |                   |                |  |
| Culture             | rondes et comptines                | 14                | Lu, Je         |  |
|                     | contes                             | 24                | Ma, Ve         |  |
|                     |                                    |                   |                |  |
| Garderie classique  | activités libres, coloriage, jeux, | variable          | variable       |  |

#### En élémentaire : environ 120 enfants répartis comme suit

|                    | Activités 15h45-17h   | Capacité maximale | Jours          |
|--------------------|---|-------------------|----------------|
|                    | loisirs créatifs  | 18                | Lu, Je         |
|                    | nature et environnement   | 18                | Ma, Ve         |
|                    | cuisine   | 10                | Lu, Je         |
| Loisirs            | découverte du monde et<br>des cultures                          | 28                | Ma, Ve         |
|                    | jeux  | 24                | Lu, Ma, Je, Ve |
|                    |   |                   |                |
| Sports             | multisports   | 36                | Lu, Ma, Je, Ve |
|                    | détente et relaxation   | 18                | Ma, Je         |
|                    |   |                   |                |
| Culture            | arts vivants  | 18                | Lu, Je         |
|                    | nouvelles technologies (CE2, CM1, CM2)<br>inscription à l'année | 12                | Ma, Ve         |
|                    | club bibliothèque   | 18                | Lu, Ma, Je     |
|                    | comédie musicale<br>(inscription à l'année)                     | 27                | Lu, Ve         |
|                    |   |                   |                |
| Garderie classique | activités libres, coloriage, jeux,                              | variable          | variable       |

## L'AVIS DES ACTEURS DE LA RÉFORME

#### CALENDRIER D'UNE DÉMARCHE CONCERTÉE : LES GRANDES ÉTAPES À BERNIN

#### FÉVRIER

- Conseil d'école exceptionnel des écoles de Bernin
- Réunion des maires et adjoints des communes de la CCG
- Réunion avec l'ensemble de l'équipe enfance jeunesse restauration
- Réunion avec les assistantes maternelles de Bernin
- Réunion des maires et adjoints de la circonscription avec M.Mollier, IEN
- Réunion avec les associations berninoises et intercommunales
- Réunion avec les enseignants et les parents d'élèves
- Vote du conseil municipal sur la mise en oeuvre de la réforme à la rentrée 2013
- Réunion avec les enseignants et les parents d'élèves
- Transmission à la DASEN du projet d'aménagement du temps scolaire validé par l'IEN

#### ΔVRII

- Réunion de travail avec les associations
- Réunion du comité de pilotage
- VIAI
- Avis favorable de la DASEN sur le projet d'aménagement transmis
- Réunion du comité de pilotage
- Transmission à la DASEN de l'avant-projet éducatif territorial
- Réunion avec l'ensemble des intervenants avant inscriptions : présentation de l'organisation générale, des locaux, des intervenants
- Réunion du comité de pilotage
- Réunion Atsems et enseignantes de maternelle

#### EPTEMBRE

- Présentation de l'équipe et préparations du lendemain
- Permanences de l'adjointe au maire et du directeur du service EJVS pendant le temps de périscolaire des maternelles et des élémentaires

#### OCTOBR

- Questionnaire envoyé aux parents
- Premiers bilans avec les intervenants sur les temps d'activités périscolaires





#### UNE DÉMARCHE ANIMÉE PAR UN COMITÉ DE PILOTAGE

Afin de mener cette réforme, la mairie a mis en place dès avril 2013 un comité de pilotage composé de 4 parents, 4 enseignants, 4 présidents d'association et 4 représentants de la mairie.

Ce comité sera garant de la mise en oeuvre du PEDT et continuera à se réunir régulièrement après la rentrée. Un appel à candidatures a été lancé auprès des enseignants, des associations et de l'ensemble des parents d'élèves.

Les membres de ce comité sont :

- Pour les enseignants : Mme Viault et Mme Soussi pour l'élémentaire, et Mme Crisci et Mme Crozes pour la maternelle
- Pour les associations : Mme Chamand (Les mains Colorées) pas d'autre volontaire
- Pour les parents : associations des parents Berninois : Mme Moutet et Mme Paulos Dos Santos ; association ALPE : Monsieur Perrin, Mme Sureau
- Pour la mairie : Mmes Quennemet-Cosson et Bellicard pour les élus et MM. Revol et Perrin pour les services.

Ce comité s'est déjà réuni quatre fois. Des échanges constructifs ont eu lieu sur les objectifs éducatifs et leur déclinaison en termes d'activités. Ces discussions ont abouti à la rédaction d'un PEDT qui a été écrit et transmis à l'inspection académique. Par ailleurs les services de la mairie ont intégré les propositions du comité de pilotage dans l'élaboration des parcours éducatifs proposés aux enfants à la rentrée.

## **LES PARENTS**

Un questionnaire a été envoyé à tous les parents d'élèves scolarises à Bernin, soit 223 familles début octobre. Dans un premier temps, seulement 114 familles nous ont répondu soit moins de la moitié ; nous avons donc relancé les parents et avons finalement obtenu 141 réponses soit un taux de retour de 63%. Ce sont ces résultats que nous vous présentons ci-dessous.

| <b>École maternelle</b> : 95 familles<br>66 réponses au questionnaire - taux de réponse : 69%  | <b>École élémentaire</b> : 181 familles<br>112 réponses au questionnaire - taux de réponse : 62% |
|--|--|
| LE TEMPS SCO   | LAIRE  |
| MATERNELLE   | ÉLÉMENTAIRE  |
| Les horaires scolaires actuels (8h30/12h ; 14h/15h45) du lundi   | i, mardi, jeudi et vendredi vous conviennent-ils ?   |
| ☐ oui <b>23</b> % ☐ non <b>47</b> %  | □ oui <b>30</b> % □ non <b>31</b> %  |
| 29% ne se prononcent pas   | 39% ne se prononcent pas   |
| Si non, laquelle de ces solutions préféreriez-vous ?  □ 8h30/12h avec un goûter et 14h/15h45 8%  | Si non, la solution ci-dessous vous convient-elle?  8h30/11h45 et 13h45/15h45 oui 16% on non 7%  |
| 8h30/11h45 et 13h45/15h45 <b>28%</b>   |  |
| 15% ont proposé 8h30/11h30 et 13h30/15h45  | 10% ont proposé 8h30/11h30 et 13h30/15h45  |
| 2% ont proposé 8h30/11h30 et 13h30/16h   | <b>1%</b> ont proposé 8h30/11h30 et 13h30/16h  |
| L'horaire actuel du mercredi (8h30/11h30) vous convient-il? □ oui 45% □ non 26%  28% ne se prononcent pas  | □ oui <b>35</b> % □ non <b>25</b> % <b>40</b> % ne se prononcent pas                             |
| Si non, laquelle de ces propositions préféreriez-vous ?  □ le mercredi de 9h à 12h □ le samedi de 9h à 12h □ le samedi de 8h30 à 11h30 3%          | □ le mercredi de 9h à 12h 25% □ le samedi de 9h à 12h 6% 3% le samedi de 8h30 à 11h30 3%         |
| LE TEMPS PÉRISO  | COLAIRE  |
| LE MERCRE  | :DI  |
| Si les horaires du mercredi sont maintenus de 8h30 à 11h30 :   |  |
| Auriez-vous besoin d'un périscolaire le matin ?  u oui 4% u non 57%  |  |
| Si oui, □ à 7h20 1% □ à 7h50 3%  | 34% ne se prononcent pas   |
| Auriez-vous besoin de la cantine afin de récupérer votre enfair<br>□ oui 9% □ non 47%<br>4% ont proposé ponctuellement et 40% ne se prononcent pas | nt à partir de 13h30 ?   |
| Si les horaires du mercredi sont modifiés et deviennent 9h/12  | h :  |
| Auriez-vous besoin d'un périscolaire le matin ? □ oui 20% □ non 40%  |  |
| <i>Si oui,</i> □ à 7h20 2% □ à 7h50 13% 3% ont proposé 8h ou 8h20 et 22% ne se prononcent pas  |  |
| Auriez-vous besoin de la cantine afin de récupérer votre enfair oui 10% on non 46%  2% ont proposé ponctuellement et 42% ne se prononcent pas      |  |
| LE PÉRISCOLAIRE DU T   |  |
|  |  |
| Vous avez désormais la possibilité de laisser votre enfant jusque lui.  Avez-vous déjà utilisé ce service ? □ oui 4%                               |  |

| L'utiliserez-vous à l'avenir ?  13% ont proposé NON et 56% ne se prononcen       |   | nctuellement 30%  |
|--|---|---|
| Vous avez désormais la possibilité de aux enfants de maternelle d'être couc      |   | périscolaire notamment pour permettre   |
| Avez-vous déjà utilisé ce service ?  | <b>1</b> oui <b>3</b> % □ noi               | <b>58%</b>  |
| 39% ne se prononcent pas   |   | . 50%   |
| L'utiliserez-vous à l'avenir ?   | ☐ régulièrement 4% ☐ po                     | nctuellement 25%  |
| 11% ont proposé NON et 60% ne se prononcen                                       |   |   |
|  |   |   |
|  | LEC ACTIVITÉS                               |   |
|  | LES ACTIVITÉS                               |   |
|  | LE CONTENU                                  |   |
| Etes-vous satisfait du contenu des act.  u oui 42%  u non                        | ivités proposées ?<br>10%                   | 48% ne se prononcent pas  |
| Si non, pourquoi ? ne sait pas qui fait le TAI                                   | P et son contenu (4) qualifications des an  | mateurs et intervenants ? (5), ne sait pas car l'en-  |
| fant ne dit pas (5), séparer les tranches d'âges (5                              |   |   |
|  |   |   |
|  | L'ORGANISATION                              |   |
| La durée des activités (15h45 à 17h) vo  |   |   |
| En maternelle  ui 20%  | □ non <b>9</b> %                            | 70% ne se prononcent pas  |
| En élémentaire ☐ oui 34%   | □ non 11%                                   | 55% ne se prononcent pas  |
| Si non, pourquoi? trop long, sortie trop tare                                    | dive / fatigue (19).                        |   |
|  |   |   |
|  |   | à 16h avant les activités (sauf pour les  |
| enfants dont les activités nécessitent de la | 11 temps de trajet, vers le Cube p<br>12%   | 49% ne se prononcent pas  |
|  |   |   |
| <b>Si non, pourquoi ?</b> pas de récréation pour c<br>récréation (14).           | eux qui vont au Cube (8), rétablir la récré | ation pendant le temps scolaire (5), pas de réelle  |
| Actuallament la tamps du gaûter est e  | olacó à 17h. Cola vous convient-il          | 9   |
| Actuellement le temps du goûter est p  | 39%   | 43% ne se prononcent pas  |
| 2 341 1770 2 11011   | 3370  | To he se prononcent pas   |
| Si non, pourquoi? le goûter est plutôt à 17h                                     | 15 (3), 17h c'est trop tard (11).           |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
| Si non, préferiez-vous un goûter avant   | les activités, à 15h45 ?                    |   |
| □ oui <b>34</b> % □ non  | 13%   | <b>52%</b> ne se prononcent pas   |
| Votre enfant a t-il dû abandonner des  | activités associatives du fait de la        | a mise en place de la réforme ?   |
| □ oui <b>14%</b> □ non   | 41%   | <b>45%</b> ne se prononcent pas   |
|  |   |   |
|  |   | atin (2), Bernin Biviers ski pause midi trop courte e<br>mpagnement ou cours trop tard (4), indisponibilité |
| d'horaires avec le CID Crolles (3), plus d'activités                             | car semaine chargée (3), piscine (2), coû   | : activité supplémentaire (2), judo mercredi matin  |
| (2), coût TAP par rapport à d'autres communes (                                  | (4).  |   |
| LE QUESTIONNAIDE ET AD-  | ric a                                       |   |
| LE QUESTIONNAIRE, ET APR   | E5 ?  |   |

Le comité de pilotage s'est déjà réuni mi octobre une première fois depuis la rentrée pour échanger sur les premières semaines de fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires et examiner les premiers résultats au questionnaire. À l'issue de cette réunion, la commune a décidé de rendre gratuite la demi-heure de périscolaire de 13h30 à 14h pour les enfants de maternelle et d'élémentaire ne déjeunant pas à la cantine, notamment pour permettre aux maternelles d'être plus nombreux à être couchés à 13h30, comme les enfants restant à la cantine. Quand vous lirez ces lignes, le comité de pilotage se sera réuni à nouveau pour analyser les derniers résultats du questionnaire et étudier les changements qui pourraient être apportés dans les mois à venir.

#### L'AVIS DES ENFANTS

Claire B., CE2

« Avec ma sœur, nos parents nous ont dit de choisir 4 activités pour qu'ils en sélectionnent ensuite 2 »

Martin D., CM1

« J'ai choisi multisports parce que j'aime bien faire du sport et on en fait plusieurs »

Antoine P., CE1

« J'aime bien le sport et les animateurs sont gentils »



Léonie H., CE1

« Je fais multisports, détente et relaxation et comédie musicale. Garderie le vendredi – Je préfère comédie musicale parce qu'on bouge et on danse »

Camille B., CE2

« Détente et relaxation, Multisports et découverte du monde – J'aime bien découvrir la vie de Lili en Amérique avec Magalie et Nathalie »

Arthur S., CM1

« Multisports, Nature et environnement et club lecture – Je me défoule au sport et j'apprends des choses à nature et environnement et au club lecture »

Johanne P., CM2

« Jeux et multisports – J'ai choisi ces activités parce que j'aime bien les sports et les jeux de société. J'aime les jeux de construction et je voudrais découvrir de nouveaux jeux »

Maxime P., CE2

« Multisports juste le jeudi soir – Je n'ai pas choisi plus d'activité parce que je suis fatigué après l'école »

Victor G., CP

« J'aime bien mon école, apprendre à lire et à écrire »



Kendal U., CE2

« Multisports, jeux, nature et environ-

nement, nouvelles technologies – Je préfère multisports parce que je me défoule et j'aime bien utiliser l'ordinateur en nouvelles technologies»

Maël G., CM1

« Jeux, club lecture, multisports et nouvelles technologies – je viens d'arriver et à Bernin, j'ai plein de nouvelles activités. En nouvelles technologies, c'est bien, on travaille sur un blog »

Clara R., CE

« Détente et relaxation – c'était si doux que je me suis endormie et j'ai rêvé. On fait des jolies choses en loisirs créatifs, des portes clés et des chenilles »

Elodie E., CE2

« Détente et relaxation, multisports, arts vivants, nature et environnement – sur l'activité arts vivants, on fait des scènes et j'aime bien jouer des personnages. J'ai déjà jouer un chat »

Alban G., CM1

« On dessine les insectes du composteur »

Hanaé R., CM2

« On ne peut plus se reposer le mercredi, que l'après-midi »

Clarisse G., CM1

« Le goûter à 17h c'est un peu tard mais j'aime les activités »



#### L'AVIS DES ENSEIGNANTS

#### L'ÉCOLE MATERNELLE

#### Les points négatifs

Stéphanie Crozes, enseignante de l'école maternelle, voit un point négatif dans les horaires de l'après-midi notamment le coucher à 14h des petits avec des réveils difficiles à 15h45.

Certains enfants couchés à 13h30 sont gênés ou réveillés par ceux qui arrivent à 14h.

En maternelle, la réduction du temps de l'après-midi concentre les différents apprentissages sur le temps du matin.

Même si le mercredi matin est en plus, il ne peut remplacer à lui seul ces temps de l'après-midi.

#### Les points positifs

Pour les petites sections, les matinées rallongées permettent d'avoir un rythme moins sacadé alors qu'en moyenne section et en grande section le temps en moins de l'après-midi ne peut se reporter sur la matinée car l'enchainement des activités fait que les enfants saturent.

#### Les remarques

L'équipe est fondamentalement opposée à la classe le samedi matin, par expérience les parents ne mettront pas leurs enfants à l'école.

## L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

#### Les points positifs

Michèle Viault, directrice de l'école élémentaire, rend compte du dernier conseil des Maîtres du 15 octobre. La réforme des rythmes scolaires et l'allongement sont perçus de manière généralement positive pour les plus grands (Cycle 3): l'attention est plus soutenue jusqu'à midi et l'ambiance est plus studieuse.

Les enfants ne semblent pas avoir particulièrement faim, ce qui altérerait leur attention.

Pour les CP, l'impact est plus difficile à mesurer en raison de changements déjà importants occasionnés par le changement d'école et la reprise du rythme scolaire après l'été.

Toutefois, l'apprentissage de la lecture s'est installé beaucoup plus rapidement cette année. Les après-midis laissent plus de place pour les autres matières, avec un rythme différent. Globalement les enseignants de l'élémentaire sont satisfaits et la pédagogie semble avoir changée. 5 matinées de travail favorisent vraiment l'apprentissage des maths et du français, notamment en CP.

#### Les points négatifs

Certains enseignants pensent que le mercredi n'est pas le mieux et que le samedi aurait été préférable pour respecter le rythme de l'enfant. Certains enseignants pensent que la fatigue des enfants provient peut être des journées allongées par les TAP.

#### Les remarques

Toutefois, il n'y a par ailleurs pas assez de recul pour conclure définitivement sur ces premières semaines.

La directrice tient à souligner combien ces nombreuses activités sont appréciées sans que les salles de classes n'aient eu à être réquisitionnées

## L'AVIS DU RESPONSABLE « ENFANCE-JEUNESSE »



**Philippe Revol, responsable du service EJVS** : « Ce que je retiens de la préparation de cette rentrée, c'est en premier lieu un rythme de travail plutôt soutenu au deuxième trimestre pour mon équipe et moi-même.

En effet, il m'a fallu réussir à faire le lien entre le comité de pilotage de la réforme auquel je participais, et mes collaborateurs afin de traduire en actions les volontés politiques. En deux mois, le comité de pilotage a précisé les intentions. Sur la même durée, nous avons réussi à bâtir une organisation complexe avec beaucoup de nouveautés. Je profite de ce témoignage pour féliciter toute mon équipe qui s'est étoffée cette rentrée 2013 passant de 24 à 31 personnes, équipe aujourd'hui composée d'agents municipaux, d'intervenants spécialisés d'activité et de personnels associatifs conventionnés. Concernant cette

réforme, je tiens à préciser qu'elle ne se résume pas simplement à une demi-journée d'école supplémentaire et à des nouvelles activités à 15h45. L'application de la réforme, c'est la révision des missions et des organisations horaires de tous les agents d'animation, d'entretien et de restauration, les Atsems. L'utilisation de locaux supplémentaires pour les activités impose la révision des protocoles de nettoyage. Concernant les locaux, il a fallu aussi s'entendre avec les associations pour réussir à se partager les créneaux. Bref, un défi que mon service a pu relever grâce aux compétences de ses agents, à la stabilité de l'équipe d'animateurs présents depuis plusieurs années, à la réactivité de nos partenaires associatifs et enfin grâce à des bases solides de fonctionnement sur nos accueils périscolaires.

Après environ 3 mois de fonctionnement, comment ça se passe aujourd'hui?

Je ne vous cache pas que les premiers jours ont été plutôt sport! La veille de la rentrée, nous avions pourtant révisé en équipe notre organisation lors d'une réunion de travail à laquelle nous avions aussi convié les enseignants. Quand il faut récupérer et répartir en garderie et en activités près de 250 enfants à 15h45, mieux vaut y avoir réfléchi un peu avant! Informer les enseignants permet aussi d'obtenir leur aide.

Sur les activités, les référents avaient bien préparé leurs interventions même s'il a fallu très vite revoir à la baisse les intentions sur les contenus du fait d'une durée de pratique plutôt courte, surtout pour les activités délocalisées.

Pour les enfants, j'ai le sentiment qu'ils sont globalement satisfaits de nos nouvelles propositions. Je constate tout de même une fatigue chez certains sûrement liée à la reprise d'un nouveau rythme scolaire et à l'enchainement des différents temps de vie contraints sur une journée scolaire. La garderie après 17h se transforme en temps libre durant lequel les enfants vaquent à leurs simples occupations...

Bien sûr, tout n'est pas parfait! Il y a eu quelques couacs au départ mais nous les avons très vite corrigés et l'analyse de notre fonctionnement est permanente depuis la rentrée. Aujourd'hui, nous sommes rodés; les accueils et les activités se déroulent sereinement. Nous faisons actuellement une évaluation partagée avec les services, les parents et les enseignants - de ces premières périodes de fonctionnement dans le but d'ajuster si besoin nos accueils et nos propositions pour les prochains cycles. »



#### L'AVIS DES ANIMATEURS



#### ATELIER LOISIRS CRÉATIFS

Mylène Gonzalez : « Je suis responsable de l'activité loisirs créatifs en maternelle et en primaire. Ce 1er cycle est basé sur le modelage : réaliser des objets en pâte fimo et des objets originaux en pâte à sel, avec un groupe de primaire. Avec 2 groupes de maternelles, j'ai fait une première approche avec la pâte à modeler puis nous avons réalisé des bijoux en pâte autodurcissante...

Le 2<sup>eme</sup> cycle sera basé sur la nature et la récup. : land art. création de jeux de société avec des objets de récupération... Le 3eme cycle concernera le papier tel que le scrapbooking, origami, papier mâché ; le 4eme cycle sera axé sur les tableaux en peinture, encre et autres. »





#### ATELIER MULTISPORTS

Kenny Rotheval : « Si la réforme des rythmes scolaires a transformé l'organisation des accueils périscolaires, le temps d'activité périscolaire multisports a tout de suite fonctionné. En articulant les activités avec Eric et Francis en fonction du nombre d'enfant inscrit et des périodes scolaires : pratique des jeux et des sports collectifs sur l'ensemble de la semaine, boxe les

lundis et vendredis... le travail colossal des acteurs de la réforme a permis à l'activité multisports de proposer une pratique sportive cohérente et significative, répondant au projet éducatif territorial. Grâce à des horaires adaptés et des infrastructures performantes, nous espérons donner à chaque enfant l'envie de venir découvrir et pratiquer une activité physique et sportive. »



#### ATELIER JEUX - ÉLÉMENTAIRE

Jérémi Dante : « L'activité jeux permet aux enfants de découvrir des jeux de société : jeux collectifs ou individuels, cartes. L'activité reste simple et plutôt libre, les enfants se dirigent eux-mêmes vers l'activité de leur choix. Pour les prochains cycles, j'ai le projet d'élaborer des jeux inédits créés avec les enfants selon leurs envies et leurs inspi-

rations afin de développer leur créativité. »





#### ATELIER ENVIRONNEMENT ET NATURE - MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Denis Juillard : « Référent du jardin pédagogique depuis plusieurs années, j'ai élargi l'activité initiale de jardinage afin de l'ouvrir et l'enrichir sur d'autres horizons que je n'abordais pas jusqu'à présent. Alternant durant les séances avec les enfants pratiques et théorie ; lorsqu'il fait beau, les enfants sont à l'extérieur. J'apprécie la liberté qui m'a été donnée dans le choix et l'organisation des thématiques que je pouvais aborder. Privilégiant le bien-être des enfants, je prends le temps

de les écouter et de m'adapter à leur rythme après de longues journées. Je souhaite m'appuyer également sur des intervenants extérieurs bénévoles (apiculture, tri des déchets,...) même si cela est quelque fois difficile (horaires, disponibilité,...). Les enfants sont donc répartis par groupe de 18 pour les primaires et 10 pour les maternelles, chose appréciable puisque me permettant d'être encore plus à l'écoute des très jeunes. Les enfants semblent intéressés pour le moment par l'activité et ceux qui ne le sont pas pour diverses raisons constituent pour moi un enjeu de motivation supplémentaire pour les faire rentrer dans l'activité. L'atelier n'est pas uniquement du jardinage mais aussi la possibilité pour eux de

faire des dessins de la faune et de la flore, de regarder des vidéos sur le tri...et d'échanger entre eux : lorsque j'ai présenté le compost, un enfant nous a parlé du guano, ce qui a donné lieu à un échange très riche entre les enfants et moi-même.





#### ATELIER CUISINE - ÉLÉMENTAIRE



Jennifer Herbepin : « Cette activité se passe bien les enfants s'investissent beaucoup ils sont tous très autonomes et prennent beaucoup d'initiatives. J'essaie de varier les recettes afin de leur faire découvrir de nouvelles saveurs et techniques de cuisines. Je travaille dans de bonnes conditions grâce à l'effectif qui est seulement de 10 enfants. Les enfants ont la pos-

sibilité d'écrire leur recette dans leur cahier de cuisine mis à leur disposition. A la fin de l'activité, chaque enfant repart avec sa création. »



arbres de son pays.

#### ATELIER DECOUVERTE DU MONDE ET DES CULTURES - ÉLÉMENTAIRE

Nathalie Rivet et Magali Chiapello-Tuaz : « Pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, Bernin recherchait des intervenants pour l'organisation des activités périscolaires (TAP). Notre expérience

d'organisation d'évènements et d'animations pour les enfants dans plusieurs associations nous a amené à proposer un projet d'atelier « Découverte du monde et des cultures ». Quatre jeunes enfants des 4 coins du monde (Kenya, Cambodge, Pérou, USA) font découvrir leur vie au travers de diaporama et jeux que nous réalisons sur un thème précis à chaque séance. Pour le premier trimestre nous avons choisi : la vie d'un écolier et les

Il a fallu un peu de temps pour que les enfants prennent leurs repères dans cette nouvelle organisation. Malgré la fatigue de fin de journée, les enfants sont majoritairement intéressés, posent beaucoup de questions, sont surpris des anecdotes que nous leurs racontons, participent activement aux jeux proposés et sont parfois frustrés en plein jeu de devoir ranger car c'est l'heure. On peut regretter que la durée de l'atelier soit seulement de 45 minutes à cause du temps pris par la récupération des enfants dans les classes, la répartition par activité et les allers/retour à la salle du Cube. »







#### ATELIER DÉTENTE RELAXATION

Dominique Caramago, (en maternelle) : « L'atelier consiste en des **jeux qui apportent** de la détente mais surtout du plaisir : changer une tension par un jeu de mime en mouvement, une danse,... Je marque des temps de silence, de musique, de comptine.»

Clémence Boutaric, (en élémentaire) : « L'atelier porte sur la découverte du corps et la manière de gérer sa respiration pour se calmer, être mieux attentif, se relâcher et mieux se concentrer. Cette activité reste un moment de partage, de convivialité et permet d'être à l'écoute des uns et des autres. »





#### ATELIER COMÉDIE MUSICALE - ÉLÉMENTAIRE

Clémence Boutaric : « La comédie musicale est une activité à l'année. C'est un projet élaboré avec les enfants qui se finalisera par un spectacle valorisant le travail fourni. Ce projet permet aussi l'échange avec d'autres ateliers comme les arts vivants et les

Muriel Monteil : « Proposer l'activité danse sous une forme ludique laissant beaucoup de place à l'expérimentation de la part de l'enfant, voilà sur quoi sont basées mes interventions. Après quelques semaines de mise en route je dois dire que le bilan est très positif. Les enfants sont motivés, investis et curieux...ils répondent aux différentes propositions avec dynamisme et une volonté évidente de bien faire! Ces premiers échanges sont trés plaisants. Je crois qu'une belle année s'offre à nous. »

## **DE NOUVELLES TABLETTES DANS LES CLASSES**

#### De l'élaboration au projet

Projet porté par la mairie et la communauté enseignante, le déploiement d'ordinateurs dans les classes de Bernin a fait l'objet de longs échanges et du partenariat du CDDP (Romain Chabbal, ingénieur pédagogique et Formation des nouvelles technologies) et de l'Inspection d'Académie (madame Anne Jacob, animatrice TICE). Pour mieux mettre l'informatique au service du projet éducatif, et après avoir expérimenté des solutions mobiles avec les enseignants sur des tablettes lpad et des ordinateurs portables (notebooks), le choix s'est porté sur des tablettes, équipées toutefois de claviers détachables et équipées d'une suite office. La marque choisie a par ailleurs fait une opération commerciale à l'attention de l'éducation nationale, ce qui était appréciable. L'ensemble des usages est donc permis pour s'adapter à l'ensemble des besoins exprimés : initiation aux outils bureautique, navigation sur la toile, création, utilisation de logiciels éducatifs, le tout sans quitter la classe... La mairie a dégagé un budget de 15 000 € qui a permis d'acquérir un équipement de classe complète (29 tablettes, 1 imprimante laser mobile) et d'équiper les enseignants du primaire de notebooks permettant de piloter les activités numériques en classe : il est désormais possible d'utiliser ponctuellement et de manière plus performante les nouvelles technologies pour perfectionner les fondamentaux ou développer la culture générale et l'ouverture au monde.



#### Le témoignage des enseignants :

Nous sommes en phase d'appropriation du matériel mais très motivés pour utiliser ces tablettes. Séduits par leur ergonomie, le double aspect tablette et pc avec le clavier, avec une interface familière, nous avons fait un premier tour des possibilités et tout fonctionne parfaitement! C'est même un vrai plaisir de les utiliser car elles sont très réactives. Le nombre de tablettes permet en outre leur utilisation pour une classe entière en rédaction, en dictée, en arts visuels pour regarder des documents liés à notre projet artistique. Une classe a pris des photos et est allée visiter le site internet de la mairie de Bernin sur leguel les élèves ont trouvé le repas du jour. Pour autant, le travail scolaire continue, avec...mais aussi bien sûr sans la tablette!

Cette tablette va trouver ainsi sa place dans notre pédagogie au fil des semaines, chacun à son rythme. Il faudra du temps, peut-être l'année scolaire entière, pour qu'il devienne un outil pertinent au service des apprentissages, ce qu'il doit être et seulement être. L'équipe enseignante veut prendre le temps de s'approprier sérieusement cet outil avec une démarche professionnelle et non «pulsionnelle». Un temps de formation et de réflexion sur l'utilisation des tablettes en classe de 18 heures a d'ailleurs été accordé par l'Inspection : l'équipe enseignante bénéficiera de l'intervention de la conseillère TICE Anne Jacob.

L'école de Bernin vient d'entrer dans une nouvelle ère pédagogique! L'équipe enseignante tient à remercier la mairie pour cet investissement onéreux, résultat d'une longue réflexion commune, symbole d'un réel partenariat éducatif.



## **ENQUÊTE PUBLIQUE PLU**

L'enquête publique PLU s'est tenue du 15 octobre au 16 novembre 2013.

Désormais le commissaire enquêteur a un mois pour rédiger un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et analyser les observations recues. Il rendra ses conclusions dans lesquelles il émettra un avis suite à ce rapport, le conseil municipal pourra, dans certaines limites, modifier le projet de PLU et procéder à son approbation lors d'un prochain conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

# « UNE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE CHARGÉE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS! »

Une fin d'année scolaire chargée pour le conseil municipal des enfants!

Après plusieurs mois de travail et de préparation, les projets des élus du CME 2012/2013, se sont concrétisés en mai et en

Les ieunes élus avaient à cœur d'animer la commune et de réunir les Berninois lors de séances de cinéma sur grand écran au Cube. Ce projet « cinéclub » a nécessité plusieurs séances de travail pour choisir les deux films, se renseigner sur la réglementation concernant la diffusion publique d'œuvre cinématographique, envisager le matériel nécessaire, faire la liste d'achats pour la buvette, faire le lien avec le service communication...

Les 25 mai et 29 juin 2013, ce sont donc déroulées les deux séances de cinéma sur grand écran au Cube avec comme premier film « Intouchables » et comme second film « Ma sorcière bien aimée ». Une buvette a été organisée à chaque séance. Si les deux séances se sont bien passées avec une ambiance très conviviale, les jeunes élus regrettent qu'il n'y ait pas eu plus de monde. La deuxième séance a failli être annulée

car seulement une trentaine de personnes était inscrite à l'échéance du délai convenu. Maintenue, une soixantaine de personnes s'est finalement présentée le samedi 29 juin au soir pour regarder « Ma sorcière bien aimée ». Le bilan est mitigé mais il faut en convenir, les mois de mai et juin sont plutôt chargés en événements.

Le 21 juin, jour de la fête de la musique, c'est un tout autre projet que le CME a pu réaliser! Démarré pendant les vacances de Pâques avec responsable du service enfance, jeunesse et la complicité d'une intervenante diplômée danse Muriel Chambru et de Clémence. animatrice du service enfance, jeunesse, le projet « flashmob », une danse surprise en publique, a été mis au point. La grande salle de danse du Cube, libre sur la période des vacances scolaires, a été utilisée quatre après-midis pour élaborer une chorégraphie simple et accessible à tous. Aidés par Muriel et qui s'est investi bénévolement sur ce projet, les jeunes élus ont défini les mouvements sur les rythmes de la musique qu'ils ont choisi « Watibigali » du groupe « Sexion d'assaut. Clémence avec qui les enfants dansent en garderie, a aussi apporté sa touche à la chorégraphie. Après quatre demi-iournées

de répétition, il fallait ensuite

convaincre d'autres camarades et continuer de répéter lors des séances du CME et jusqu'à la date de la fête de la musique. Le 21 juin lors des animations musicales de la fête de la musique, les complices se sont réunis au centre du parvis du clos Michel et ont fait découvrir leur flasmob aux Berninois présents en nombre pour l'occasion.

Même Clémence et Philippe se sont joints au groupe sous les yeux amusés de la foule. En effet, la danse, ce n'est pas la spécialité du vie scolaire.

Les jeunes élus étaient quant à eux très au point et ont eu plaisir à danser avec leurs camarades, leurs animateurs et pour les Berninois.

L'équipe actuelle remercie les élus et les services de la mairie, Muriel, Clémence pour leur aide ainsi que leurs parents qui les suivent dans tous leurs projets.



stallation du conseil municipal des enfants en mairie à 18h30.



Le «flashmob», un des projets portés par le CN

ÉLECTIONS

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

#### POUR LES CITOYENS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :

Afin de vous inscrire sur les listes électorales de l'année prochaine, vous avez (sauf cas particuliers: voir plus bas) jusqu'au 31 décembre 2013 inclus pour effectuer votre démarche.

Pièces à transmettre à la mairie:

- Une demande d'inscription (document disponible en mairie ou téléchargeable sur www.bernin.fr)
- Une copie de pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.
- Un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois ou pour les personnes hébergées, une attestation de l'hébergeur, un justificatif de son domicile et une copie de sa pièce d'identité.

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2013 et le 28 février 2014 seront inscrits d'office sur les listes électorales sur la base d'un fichier transmis par l'INSEE. Les personnes concernées recevront un courrier confirmant leur inscription en fin d'année. En cas de non-réception de ce courrier, merci de contacter le service élections de la mairie.

Cas particuliers: inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année:

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Déménagement pour motifs professionnels après le 1er janvier,
- Fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition d'une nationalité européenne après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

En cas de changement d'adresse sur la commune, d'anomalies constatées sur les cartes électorales ou de changement d'état-civil, merci de le signaler au service élections.

#### POUR LES RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE:

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français. Pour exercer ce droit de vote, ils doivent être inscrits sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

Qui peut être électeur?

Il faut remplir les conditions suivantes:

- être âgé d'au moins 18 ans,
- habiter en France,
- être ressortissant d'un pays de l'Union européenne,
- et jouir de ses droits civils et politiques

Quelles sont les élections concernées?

Un citoven de l'Union européenne peut voter en France pour :

- les élections européennes et les élections municipales,
- les élections municipales seulement,
- ou les élections européennes seulement.

Ces 2 scrutins auront lieu en 2014

Pour les élections européennes, la personne concernée doit choisir le pays dans lequel il souhaite exercer son droit de vote. En effet, il n'est pas possible de voter plusieurs fois pour un même scrutin. Comment s'inscrire?

- Soit en se rendant à sa Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription pour les élections européennes (document disponible en mairie ou téléchargeable sur www.bernin.fr) et/ou pour les élections municipales (document disponible en mairie ou téléchargeable sur www.bernin.fr) accompagné des pièces exigées :
- Une copie de pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.
- Un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois ou pour les personnes hébergées, une attestation de l'hébergeur, un justificatif de son domicile et une copie de sa pièce d'identité

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service élections: 0476 92 35 57

## COMMISSION RÉVISIONS DES LISTES ÉLECTORALES

La liste électorale est permanente, elle fait l'objet d'une révision annuelle ou d'une refonte tous les 3 ans. La liste définitive est arrêtée le dernier jour de février. La révision est effectuée par une commission administrative composée du maire ou de son représentant, d'un délégué (par bureau de vote) de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet et d'un délégué (par bureau de vote) désigné par le président du tribunal de grande instance. Cette commission est donc composée de 5 membres.

La mission de cette commission est de statuer sur les demandes d'inscriptions déposées en mairie tout au long de l'année, d'examiner la liste nominative transmise par l'INSEE des personnes susceptibles d'être inscrite et de procéder aux radiations. Elle se réunit environ 6 fois par an en soirée pour statuer sur ces éléments La commission recherche deux habitants qui souhaitent participer à cette commission afin de remplacer deux membres.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Monsieur Colliard, responsable du service « élections » au 0476923557 (fabrice.colliard@bernin.fr) ou Monsieur Duret (christophe.duret@bernin.fr).

## **MODIFICATION DU MODE DE SCRUTIN**

Zoom sur la loi du 17 mai 2013 qui a modifié le mode de scrutin des conseillers municipaux et des conseillers communautaires

#### LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Date du scrutin : les 23 et 30 mars 2013

Application du scrutin de liste pour les communes de 1000 habitants et plus contre 3500 habitants auparavant (art 24 Code Electoral) à la place du mode de scrutin plurinominal majoritaire avec panachage possible.

- Application : dès 2014
- Scrutin de liste à 2 tours avec dépôt de listes complètes (nombre de candidats = nombre de sièges à pourvoir)
- Pas d'adjonction ni de suppression de noms, pas de modification de l'ordre de présentation

Alternance stricte sur chaque liste d'un candidat et d'une candidate : - Obligation aux candidats de déposer leurs candidatures sous forme

- de listes en nombre égal au nombre de conseillers municipaux à élire et ordonnées suivant le principe de l'alternance des sexes.
- Présentation sur ces listes pour le conseil municipal des candidats qui le seront également pour être élus conseiller communautaire représentant la commune à l'intercommunalité. La liste de candidats conseillers communautaires pour la commune sera également présentée en tenant compte de la parité par alternance des sexes.

#### Répartition des sièges :

Si au 1er tour une liste recueille la majorité absolue, elle obtient la moitié des sièges, le restant étant partagé entre toutes les listes à la représentation proportionnelle à plus forte moyenne.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un 2eme tour est organisé entre les listes ayant au moins obtenu plus de 10% au 1er tour. La moitié des sièges sera attribuée à la liste qui a obtenu le plus de voix, les autres sièges étant répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne

#### LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

« nul ne peut être conseiller communautaire [les élus représentant la commune au sein de l'organe délibérant de la communauté] s'il n'est pas conseiller municipal »

Élection des conseillers communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants :

Elle s'effectue en même temps que les conseillers municipaux, les candidats figurent sur le même bulletin de vote mais sur une liste distincte

Parité stricte et dans le même ordre que celui de la liste municipale. Autant de candidats que de sièges à pourvoir majoré de 1 (si ce nombre est inférieur à 5) ou de 2 au-delà.

Le 1er quart des candidats au conseil communautaire doit être placé en tête de la liste des candidats au conseil municipal + tous les candidats au conseil communautaire doivent être dans les 3 premiers cinquièmes de la liste aux municipales.

#### Répartition des sièges :

Elle suit les mêmes règles que pour l'élection des conseillers municipaux (proportionnelle avec prime majoritaire)

Toutes les listes suivant la règle de la plus forte moyenne (sous réserve d'avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés).

#### AUTRES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 17 MAI 2013 :

#### Élections cantonales :

Désormais appelées « élections départementales », elles se dérouleront au scrutin majoritaire binominal mixte.

Diminution de moitié des cantons (carte à venir).

Report des élections départementales et régionales en 2015.

## **OPÉRATIONS DE VOTE**

**ATTENTION :** Un justificatif d'identité avec photo devra **obligatoirement** être présenté au moment du vote, et ce quelque soit la taille de la commune (en application de l'article R. 60 du code électoral, modifié par le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013). La carte électorale ne sera donc plus suffisante pour pouvoir voter.

Seuls les documents suivants sont admis pour prouver votre identité: Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet, carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photo d'identité et authentifiée par un cachet de la commune.

## **VOUS ÊTES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS**

Dans le cadre de la campagne électorale, les élus ont pris la décision de prêter gratuitement une salle municipale aux personnes en train de constituer une liste et souhaitant organiser des réunions de travail à titre privé. Documents à fournir : une attestation d'assurance, une attestation sur l'honneur précisant que cette réservation entre dans le cadre de la campagne électorale pour les élections municipales 2014. S'adresser en mairie auprès de Sylvie Pernet au 04 76 92 35 56 ou sylvie.pernet@bernin.fr



ACTION SOCIALE

## AIDE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Le centre communal d'action sociale de Bernin finance une activité sportive ou culturelle dispensée par un organisme berninois ou extérieur (dans le cas où l'activité n'existe pas dans la commune). Cette aide est valable une fois par an et par enfant berninois âgé de moins de 18 ans, pour une seule activité. Le montant accordé varie en fonction du quotient familial (QF) déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales. L'aide accordée pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 1500 prend la forme suivante:

|                   | QF ≤600 | 600 < QF≤1000 | 1000 < QF≤1500 |
|-------------------|---------|---------------|----------------|
| Activité sportive | 100 €   | 75 €          | 50 €           |
| Culture           | 200 €   | 150 €         | 100 €          |

Les modalités de fonctionnement sont définies comme telles: les parents inscrivent leur enfant auprès de l'association; l'association leur remet alors un justificatif comportant le nom de l'enfant concerné ainsi que le montant de la cotisation payée. Les parents transmettent au CCAS un justificatif de leur quotient familial CAF, le justificatif de l'association ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. Le règlement sera versé sur leur compte.

Le service social est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire sur les modalités liées à cette aide au 0476923557

# LE RÉSEAU D'AIDE SPÉCIALISÉE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Institués en 1990, les Rased sont un dispositif constitué de 3 types d'enseignant(e)s spécialisé(e)s agissant dans l'école. C'est une spécificité française, la France est le seul pays au monde à proposer une aide spécialisée dispensée par des professionnels de la difficulté scolaire qui ont été auparavant des enseignant(e)s généralistes.

Les RASED apportent des aides dédiées aux élèves en difficulté des écoles maternelles et élémentaires pour prévenir leur échec scolaire. Ces aides prennent différentes formes, à caractère pédagogique, rééducatif ou de suivi psychologique. Les maîtres des RASED interviennent en renfort des équipes pédagogiques, suite à une demande de l'enseignant ou de la famille.

L'aide pédagogique complémentaire (APC) proposée par les enseignants, hors du temps de classe, s'adresse aux élèves ayant besoin de reprendre des notions non acquises sur le temps scolaire.

L'aide du RASED prend en compte l'enfant dans sa globalité pour l'inscrire dans le désir d'apprendre par un travail en réseau avec les parents et les acteurs sociaux et médico-sociaux, afin de lutter plus efficacement contre les facteurs d'échec.

Les interventions du RASED se font individuellement ou en petit groupe, en dehors ou au sein de la classe, sur le temps scolaire. Les parents et les enseignants sont toujours associés au processus.

Béatrice Bruyère, (titulaire à mi-temps) et Anne Orcel (complément de ½ temps), enseignantes spécialisées dans l'aide pédagogique, interviennent pour les difficultés d'apprentissage, en utilisant d'autres outils et d'autres méthodes de travail que celles habituellement utilisées collectivement pour l'ensemble d'une classe. Michèle Koch, enseignante spécialisée dans l'aide rééducative, intervient pour des enfants présentant des difficultés comportementales (agitation ou inhibition). Sa mission est de restaurer chez l'enfant le désir d'apprendre, l'estime de soi et de lui permettre de devenir élève. Robert Girard, psychologue scolaire, contribue à l'analyse des difficultés de l'enfant et à l'élaboration de stratégies adaptées aux problèmes constatés.

Le RASED du secteur de Bernin intervient auprès de 1796 élèves des écoles maternelles et élémentaires, de la petite section au CM2, sur 6 communes : Bernin, Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Saint Ismier, Saint Nazaire les Eymes et Saint Pancrasse (229 élèves ont fait l'objet d'une demande d'aide sur le secteur, en 2012- 2013).

Entre 2008 et 2012, les suppressions de postes dans l'éducation nationale ont conduit à la disparition d'un tiers des postes de RASED (soit 4 900 postes sur 14 900), privant chaque année 250 000 enfants d'une aide adaptée à leurs besoins.

Jusqu'à présent le RASED de Bernin n'avait pas été impacté par ces suppressions de postes. Cette année en raison de la situation des RASED de Meylan où 2 postes E ont été supprimés et de Villard-Bonnot ou 1 poste G et un poste E ont été supprimés (résultats des choix budgétaires des années antérieures), l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Grenoble 5 envisage d'utiliser, à partir de janvier 2014, une partie des moyens du RASED, jusque là consacrés au secteur de Bernin pour pallier les manques évidents sur le reste de la circonscription dont il a la charge. Si tel était le cas, le RASED de Bernin ne serait plus en mesure de répondre à la totalité des demandes qui lui sont adressées, comme ce fut le cas jusqu'à présent.

Rétablir les emplois de RASED supprimés doit aujourd'hui constituer une priorité des créations de postes dans l'éducation nationale. La commission des finances du Sénat préconise de donner aux RASED les moyens de leurs missions (http://www.senat.fr/presse/cp20130710a.html). Certains rapports remis aux gouvernements successifs préconisent aussi une «réactualisation de nos missions», ce qui impactera sans doute prochainement notre répartition territoriale, et notre fonctionnement avec les écoles.

Coordonnées du RASED de Bernin : École élémentaire «Les Dauphins», 459 chemin Vivier, 38190 Bernin - Tél. : psychologue : 04 38 92 15 11 - rééducatrice : 06 71 04 88 58

PETITE ENFANCE

## **DE BELLES ANIMATIONS AU MULTI-ACCUEIL!**



#### BABY-CIRQUE

Cette année encore, Vincent et Jérôme de l'association Cirq'hop sont venus initier les enfants du multi-accueil au babycirque durant 3 matinées pour chaque groupe d'âge. À l'aide de l'histoire d'une petite souris très imagée, les enfants se sont d'abord échauffés. Puis ils ont évolué sur les tapis, les ballons, les plans inclinés, le trapèze, le trampoline et autres manipulations de foulards ou d'assiettes chinoises... Certains ont même tenté de jouer aux équilibristes sur les épaules des animateurs!

L'entrain des enfants a montré leur plaisir à participer à cette initiation dynamique et pleine de gaieté!

#### DIÉTÉTIOUE

Mardi 2 juillet, la diététicienne de Guillaud-Traiteur a proposé une animation sur le thème des fruits au sein du multi-accueil.

Fraise, framboise, ananas, raisin blanc et noir, melon d'eau, melon jaune, melon vert, pastèque... ont fait leur bonheur!

À cette occasion, les grands ont rejoint les plus petits pour manger tous ensemble. Dans le cadre de la découverte des goûts chez le jeune enfant, tout en associant les différences de forme et de couleur, les enfants les ont dégustés avec les doigts pour mieux en apprécier les différentes textures.

Tout le monde s'est régalé!



# LA FÊTE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « LES GRÉSI'MÔMES »: UN VRAI MOMENT DE PARTAGE ET DE BONHEUR!!!

Le 1<sup>er</sup> juin 2013 matin se tenait la fête des « Grési'mômes », Relais Assistantes Maternelles de la communauté de communes du Grésivaudan pour les communes de Montbonnot, Saint Ismier, Biviers, Saint Nazaire les Eymes et Bernin.

Une vingtaine d'assistantes maternelles des cinq communes, accompagnées de l'animatrice du RAM, Bénédicte Soulé-Nan, se sont chaleureusement impliquées dans cette fête pour le bonheur des enfants, de leurs parents, grands-parents et fratries ainsi que de futurs parents. Elle s'est déroulée dans une salle du « Pré de l'eau » prêtée par la commune de Montbonnot.

Ce fut l'occasion pour plus d'une trentaine de familles qui se sont déplacées de découvrir des activités tant aimées par les enfants lorqu'ils vont « chez nounou » ou encore aux temps collectifs du RAM: atelier psychomoteur, maquillage, manipulation de graines, gommettes ou encore peinture dans ...une essoreuse à salade!!

Les assistantes maternelles ont également pu présenter un petit spectacle de marionnettes « les cinq petits singes » qu'elles ont créé avec leur animatrice de Relais, les décors ayant été réalisés par les enfants .

Ce spectacle a nécessité une implication forte d'un groupe d'assistantes maternelles qui n'ont pas hésité à passer plusieurs soirées de leur temps pour arriver à ce résultat, mais quel beau résultat!!; Marionnettes, chansons connues des tout-petits, histoire adaptée à leur âge... Et enfin un public d'enfants, de parents, et d'élus très attentifs. Bravo Mesdames les assistantes maternelles!!!

Une buvette était également proposée à tous : sucrés et salés qui nous ont permis de découvrir les qualités de cuisinières de ces dames. Et oui!!! Le métier assistant maternel demande beaucoup de polyvalence!!

En tout cas merci à elles pour ce moment de partage:

Moment de partage des enfants avec leurs parents,

Moment de partage entre les familles et les assistantes maternelles, Moment de partage et d'échanges avec de futurs parents.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle fête des « Grési'mômes » ?



ΓΡΑνΑυ)

## RÉTROSPECTIVE DES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

#### TRAVAUX D'INSONORISATION À LA CANTINE

Pour répondre à la réglementation applicable à l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, une étude acoustique de la salle de la cantine a été effectuée en juillet 2012. Elle a laissé apparaître un certains nombre de points à améliorer afin d'éviter l'effet « cocktail » lors des différents services. Conformément aux préconisations de l'étude, les agents du service technique ont donc procédé à la pose d'éléments absorbants de différentes tailles et de différentes couleurs au plafond de la cantine. Pour remédier aux importants problèmes de sonorisation de la cantine scolaire, des cubes absorbeurs de bruit ont été installés.

Coût: 6 900 € TTC



#### TRAVAUX DE DÉCAPAGE DES PORTAILS

Les trois portails du groupe scolaire ont été décapés à l'aide d'une machine aérogommeuse, achetée à la base pour enlever les tags, mais qui permet également de faire du décapage de matériaux. Après cette opération de décapage, il a été nécessaire de repeindre les portails car ils étaient très abîmés.

Coût: 4 900 € TTC



#### TRAVAUX AUX ÉCOLES

Les parties communes du bâtiment abritant l'école maternelle nécessitaient également un rafraîchissement.

Durant l'été, les agents du service technique ont effectué les travaux nécessaires à l'embellissement des locaux. Ils ont procédé au démontage et au remplacement des dalles de faux-plafond qui avaient été tâchées avant la réfection de la toiture et repeint certaines parties du bâtiment.

Coût: 2 000 € TTC





#### LES TRAVAUX DE LA FUTURE CRÈCHE

La future structure multi-accueil ouvrira début janvier 2014. Les entreprises finalisent actuellement le chantier (lignes téléphoniques, électricité, ...).

Coût : 1, 590 M€ TTC (marché de travaux, maitrise d'oeuvre et missions CSPS, OPC, PMR)



#### LES TRAVAUX AU CIMETIÈRE

Les portails du cimetière ainsi que les mains courantes ont été décapés. Les portails ont également été repeints car de nombreux points de rouille avaient fait leur apparition et certaines parties étaient abîmées. Certains ont été ressoudés avant peinture.

Coût: 500 € TTC



## **ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAMION...**

Afin d'assurer la sécurité des usagers des voiries communales par temps de neige ou de verglas, d'optimiser les heures de travail des agents du service technique, de réduire la consommation de carburant et ainsi rejeter moins de CO² dans l'atmosphère lors du déneigement, la commune s'est équipée d'un nouveau poids lourd communal muni d'une saleuse gravillonneuse autoportée et d'une lame de déneigement bi-raclage. Le nouveau camion (photos ci-contre) est équipé d'une motorisation aux normes européennes plus performante en raison d'un système de couple supérieur et d'une boite 6 vitesses. Le système « Adblue » permet par ailleurs grâce à l'injection d'un produit (solution aqueuse composée à 32,5% d'urée et à 67,5% d'eau déminéralisée) dans la chambre à combustion de diminuer la consommation de carburant et de transformer 85% des polluants (oxydes d'azotes, appelés NOx) en vapeur d'eau et en azote inoffensif. Les rejets sont parmi les plus faibles de cette catégorie d'engins poids lourds : le camion est en effet classé norme Euro5, norme qui vise à diminuer les émissions nocives des gaz d'échappement, tels que les oxydes d'azote (NOx), les hydrocarbures imbrûlés, le monoxyde de carbone et les particules solides.

La saleuse gravillonneuse fonctionne sur le circuit hydraulique du camion, ce qui évite d'avoir un moteur annexe. De fait, la consommation de carburant et les rejets de CO<sup>2</sup> sont réduits et la machine est moins bruyante. Elle est équipée d'un asservissement à la vitesse du porteur, ce qui permet d'épandre toujours la même quantité de sel, peu importe la vitesse du véhicule. Le boîtier de commande en cabine permet de contrôler l'épandage et le dosage du sel ou du gravier, les largeurs d'épandage ainsi que l'asymétrie. De plus, il permet de récupérer les données sur clef USB et ainsi réaliser un bilan kilométrique et un bilan quantitatif de sel épandu.

Lors d'épisodes neigeux très froid engendrant la formation de glace sur les voiries, la lame bi-raclage permet d'optimiser les passages du véhicule. L'action des volets, dans un premier temps en position lame d'usure métallique pour casser la glace, et ensuite en position lame caoutchouc pour racler la neige évite l'épandage de sel habituellement utilisé pour briser la glace.
L'acquisition de la saleuse et de la lame a été subventionnée par le conseil général de l'Isère.



## ... ET D'UN BROYEUR

La commune de Bernin a fait l'acquisition d'un broyeur à branches afin de retraiter les déchets verts produits par la collectivité.

Les déchets représentent environ 20 tonnes de branches et tailles diverses par an. L'équipement acquis est un modèle avec un rotor mix permettant de passer d'un mode de broyage à couteaux ou à fléaux ou encore les deux en même temps suivant les végétaux à broyer.

Cet appareil permet de broyer les déchets produits et de les réutiliser soit en paillage sur les massifs soit en complément de matière sèche pour le compostage.

Il permet également de broyer les végétaux directement sur le chantier et ainsi éviter de devoir faire des allers retours pour vider les véhicules, et par conséquent optimiser les déplacements et le volume de déchets traités.

#### TRAVAUX









## RD: RETOUR SUR LES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ

Les travaux d'aménagements de la route départementale 1090 entre les carrefours chemin de Craponoz et chemin du Vivier se terminent. Ces deux tranches ont été étendues jusqu'au chemin de la Proula au droit de la future crèche. Un des objectifs de ces opérations est de favoriser et de sécuriser les déplacements doux, cycles et piétons.

Les trottoirs ont pu être élargis et l'ensemble du secteur a été mis en conformité avec la règlementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La principale difficulté sur ces travaux a été d'atteindre nos objectifs d'aménagements en intégrant l'ensemble des contraintes imposées, d'une part, par le conseil général de l'Isère gestionnaire de la voie et, d'autre part, par les divers utilisateurs spécifiques tels que les sociétés de transports en commun et les convois exceptionnels. Cette route, classée comme voie à grande circulation, est empruntée par des lignes de transports en commun (gestion conseil général et communauté de communes) et s'impose comme l'axe principal de passage des convois exceptionnels.

nous ont imposé un certain nombre de contraintes: largeur de voirie de six mètres au minimum (sauf impossibilité technique), chicane avec courbe très réduite et position du mobilier urbain permettant le passage des convois les plus importants et des bus sans gêne, plateaux traversants avec rampants de pente réduite, fonctionnement des feux tricolores. Le projet tel qu'il a été établi et réalisé a donc fait l'objet d'un examen attentif du service d'expertise du conseil général, ainsi que des services de la préfecture, avant d'être validé. Conformément à l'article R.411.4 du code de la route, la mise en place d'une zone 30, ainsi que l'étendue de son périmètre, font l'objet actuellement d'une

Les différents gestionnaires et partenaires ont donc été associés à ce projet et

zone 30, ainsi que l'étendue de son périmètre, font l'objet actuellement d'une demande d'avis et d'autorisation auprès du président du conseil général de l'Isère et du préfet. Il est probable que la zone actuelle, comprise entre la limite Crolles / Bernin et le carrefour avec le chemin de Craponoz, puisse être étendue jusqu'au carrefour avec le chemin des Vergers.

Sur le chemin de la Proula, un plateau traversant a été réalisé au droit de la future crèche afin de réduire la vitesse des véhicules. Des trottoirs ont été créés pour sécuriser l'accès à la future structure multi-accueil. Ce secteur fera aussi l'objet d'un arrêté zone 30 en extension de celle créée sur la route départementale 1090.

#### DE NOUVEAUX LAMPADAIRES SUR LA RD : UNE SOURCE D'ECONOMIE

80 nouveaux lampadaires leds ont été installés sur la RD, représentant une source d'économie : d'une consommation de 100 W sur les anciens équipements, les nouveaux lampadaires passent à des puissances de 38 à 60 W, soit 50 W de moins en moyenne). Avec une durée d'éclairage annuelle de l'ordre de 4 000 h, ce sont près de 16 000 KW économisés. Ces lampadaires ont un coût TTC de 1 818,87 € pièce. En guise de comparaison, les anciens lampadaires installés il y a environ 10 ans se commercialisent aujourd'hui à 2 152 € pièce (sans compter le changement régulier d'ampoules à 70 W sodium et l'entretien par nacelle des mats en bois tous les 3 et 5 ans).

Définition de la zone 30 : extrait fiche technique du CERTU\* : « La zone 30 est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée. »

\*CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.









#### BÂTIMENTS COMMUNAUX

## LES SALLES DE LA VEYRIE OUVERTES À LA LOCATION!

Depuis septembre 2013, la partie rénovée du château de la Veyrie est ouverte aux locations. Les deux niveaux de l'ancien restaurant et de la salle de conférence peuvent être loués séparément ou ensemble pour des rencontres festives, des séminaires,... La partie rez-de-chaussée d'une capacité de 105 personnes est équipée d'une cuisine ; le niveau 1er étage affecté plus à des réunions ou à des petits événements a une capacité de 86 personnes et n'est pas équipé d'une cuisine spécifique.

Pour satisfaire les besoins des associations berninoises, à l'occasion de temps forts (AG, événement annuel,...) notamment, une gratuité annuelle est offerte dans la limite des créneaux disponibles et d'une priorité donnée aux particuliers pour des fêtes de famille et événements privés.

Réservations : service festivités et vie associative au 04 76 92 07 41 ou sylvie.pernet@bernin.fr



Salle du rez-de-chaussée



Salle du 1<sup>er</sup> étage



|   | Proposition tarifs à compter de septembre 20 |                     |                             |
|---|--|---------------------|-----------------------------|
| LOCATION VEYRIE - Tarif HT  | Les deux salles + cuisine                    | Salle rdc + cuisine | Salle 1 <sup>er</sup> étage |
| POUR LES PARTICULIERS   |  |                     |                             |
| À la journée : du lundi au jeudi de 8h à 1h du matin (le vendredi sous  | réserve de disponibilité)                    |                     |                             |
| habitant sur Bernin   | 450  | 400                 | 350                         |
| travaillant sur Bernin  | 600  | 550                 | 450                         |
| n'habitant pas et ne travaillant pas sur Bernin   | 900  | 800                 | 700                         |
| Forfait week-end : du samedi 8h au dimanche 19h   |  |                     |                             |
| habitant sur Bernin   | 1000   | 900                 | 750                         |
| travaillant sur Bernin  | 1300   | 1200                | 1000                        |
| n'habitant pas et ne travaillant pas sur Bernin   | 2000   | 1800                | 1550                        |
| Journée en week-end : samedi ou dimanche de 8h à 19h  |  |                     |                             |
| habitant sur Bernin   | 600  | 550                 | 450                         |
| travaillant sur Bernin  | 800  | 750                 | 600                         |
| n'habitant pas et ne travaillant pas sur Bernin   | 1200   | 1100                | 900                         |
| POUR LES ASSOCIATIONS: 1 seule utilisation par an au choix. De septe  |  |                     | s précédent la date d       |
| l'événement. De mai à août, réservation possible dès le 2ème mois préce   | édent la date de l'événen                    | nent.               |                             |
| À la journée : du lundi au dimanche de 8h à 1h du matin   |  |                     |                             |
| associations inscrites dans le Bernin Pratique  | gratuit                                      | gratuit             | gratuit                     |
| associations inscrites dans le Bernin Pratique (organisant des manifestations<br>avec entrées payantes ou procédant à des ventes) | 30   | 25                  | 15                          |
| associations non inscrites dans le guide de la commune  | 650  | 600                 | 500                         |
| associations reconnues d'intérêt public, organismes politiques et syndicaux   | gratuit                                      | gratuit             | gratuit                     |
| Forfait 2 jours entre le vendredi 8h et le dimanche 19h   |  |                     |                             |
| associations inscrites dans le Bernin Pratique  | gratuit                                      | gratuit             | gratuit                     |
| associations inscrites dans le Bernin Pratique (organisant des manifestations<br>avec entrées payantes ou procédant à des ventes) | 60   | 55                  | 45                          |
|   |  | 4.000               |                             |
| associations non inscrites dans le guide de la commune  | 1800   | 1650                | 1400                        |

#### UNE JOURNÉE AVEC...

Nous débutons nos journées à 8 heures, et commencons par nous positionner devant l'école jusqu'à 8 h 45 afin d'effectuer une surveillance de l'établissement et de ses abords, du franchissement du sens interdit chemin du Vivier, mais également du respect des règles par les conducteurs et du stationnement.

Nous assurons ainsi toutes les entrées et les sorties d'école.

Nous nous positionnons ensuite sur les axes fréquemment empruntés le matin afin de veiller au respect des limitations de vitesse et des règles du code de la route. Ponctuellement nous réalisons des contrôles de vitesse

Nous répondons aux appels des administrés, y compris lorsque nous sommes sur le terrain. Les appels sont renvoyés sur notre téléphone portable pour un souci de contact permanent.

Nous souhaitons avoir une communication à double flux avec les administrés pour qu'ils sachent que nous sommes à leur service et qu'ils doivent avoir le réflexe de nous appeler immédiatement lorsqu'un événement survient, ou lorsqu'ils constatent quelque chose de suspect tel que du démarchage à domicile par exemple ou la présence d'une voiture ou d'une personne suspecte. Cela permet d'orienter notre travail et de nous ... d'arrêter les pierres lors des éboulements. rendre plus efficaces.

Nous faisons beaucoup de prévention par le biais d'une surveillance générale.

En effet, nos missions s'orientent en majeure partie vers la sécurité des biens et des personnes, et sans leur faire ombrage, nous « agissons en soutien » des gendarmes que nous remplaçons de plus en plus sur le terrain.

Notre présence au quotidien sur l'ensemble de la commune permet de rassurer les uns, et de dissuader les autres.

Aussi, selon les événements nous pouvons être amenés à modifier notre emploi du temps de manière inopinée.

Lorsque la météo le permet, nous circulons à vélo pour plus de proximité et pour moins polluer

Car nos missions sont également tournées vers l'environnement

## LA POLICE MUNICIPALE

Nous assurons quasi chaque jour la surveillance de l'étang de bois Gramont, des berges de l'Isère et de la chantourne, et de la coupure verte

Nous veillons à ce qu'il n'y ait ni pollution ni circulation de deux roues à moteur à ces endroits, et à la mise en application des arrêtés du maire. Nous sommes vigilants aux règles de pêche, à la pollution de la chantourne.

Nous travaillons en lien étroit avec l'ONF, l'ONCFS, l'association de pêche, le syndicat des digues et canaux pour plus de cohérence et pour avoir une action plus globale. Ils sont spécialistes et peuvent nous apporter des éléments précis selon les compétences.

Nous veillons aussi à ce que soit respecté l'arrêté préfectoral concernant le débroussaillement.

En effet, la coupure verte n'empêche pas les risques d'incendie, il est donc obligatoire de débroussailler. Certains événements fâcheux survenus notamment à Crolles il y a quelques années prouvent que même si nous ne vivons pas dans une région dite aride, des incendies peuvent se produire, menacer les habitations et détruire les forêts.

Il est à noter que ces dernières ont un rôle primordial, surtout de ce côté de la vallée, puisque les arbres ont entre autres, le rôle

De même, à l'issue des grosses crues nous surveillons le Craponoz.

Comme vous pouvez le voir, nous intervenons sur de nombreux domaines. C'est sans oublie

que nous rédigeons les arrêtés de circulation et stationnement, sommes présents lors des manifestations pour veiller au bon ordre de l'événement; nous intervenons également pour certaines opérations funéraires.

Toutes les semaines, nous effectuons une patrouille de soirée pour surveiller les abords des bâtiments communaux, et pour limiter les rassemblements bruyants, alcoolisés, motorisés. Tout au long de l'année et plus particulièrement au cours de la période juillet et août, nous assurons le service de l'opération tranquillité vacances. Également relayée par la gendarmerie lors de notre absence, ces opérations permettent de montrer notre présence.

Nous avons un métier qui évolue et nous effectuons de plus en plus de missions de prévention auprès des enfants de l'école primaire. Il est ainsi prévu de faire des interventions auprès des établissements scolaires pour expliquer la citoyenneté, la civilité, la sécurité routière

Nos demandes les plus fréquentes : Nous sommes beaucoup sollicités pour le bruit, aboiement de chien, les nuisances sonores, les différents entre voisins...

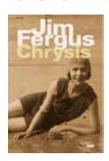
Nos missions principales se résument en trois mots: tranquillité, salubrité, sécurité.

Nous sommes au service des administrés, ils peuvent nous joindre au 0476132456.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## **COUP DE CŒUR ADULTES**



**Chrysis.** Jim Fergus. Cherche midi

Il y a quelques années, la femme de Jim Fergus a été séduite par un tableau « Orgie » de la peintre Chrysis. Le Noel suivant, Jim Fergus offre ce tableau à sa femme. Quelques temps plus tard, sa femme décède et Jim Fergus décide d'en savoir plus sur l'auteur de ce tableau Gabrielle Jungbluth dite Chrysis.

À partir de ce personnage réel dont on ne sait pas grand-chose, Jim fergus a romancé plusieurs années de la vie de cette héroïne passionnée dans le Paris des années 20. Il nous raconte comment la jeune Gabrielle est devenue Chrysis, une jeune peintre talentueuse libre et rebelle. On y rencontre également « Bogey », le grand amour de sa vie. Jim Fergus nous offre un beau récit.



**Blast.** Manu Larcenet. Dargaud

Polza Mancini, alias « grasse carcasse », est en garde à vue, soupçonné d'avoir agressé une certaine Carole. Les deux flics en quête de vérité, vont devoir attendre de longues heures car le présumé coupable n'a pas l'intention de révéler la vérité sans expliquer avec précision les raisons de son geste. Il nous guide lentement vers l'origine du mal et nous emmène dans les méandres de ses sentiments les plus profonds.

Ce roman graphique sombre, poétique et tragique incite le lecteur à se ruer vers le second et le troisième tome. La suite est attendue avec impatience.

## **COUP DE CŒUR JEUNESSE**

Bébé lit aussi!

Bébé adore les livres et spécialement pour eux ont été créés « les cartonnés ». Il est vrai que durant les premiers mois ces petits livres sont mis à rude épreuve. Mâchouillés, manipulés, grattouillés et puis très vite ils vont les fasciner et devenir source de plaisir et d'amusement

Volets à soulever, matières à caresser, livres sonorisés, dans ces livres animés tout est étudié pour attirer l'attention du petit. Et puis il y a l'histoire, les situations de la vie de tous les jours mises en images. En écoutant leur parent l'enfant se familiarise avec la langue, son rythme ses sonorités.

Ci-dessous une petite sélection de nos derniers achats.

Mais il est où? Écrit par Ramadier et illustré par Bourgeau à l'école des loisirs.

L'enfant soulève une succession de volets pour aller à la recherche du petit poussin disparu.

Tut-tut d'Armelle Modéré chez Hatier jeunesse

Un livre à jouer et à mimer avec bébé sur vos genoux.

Animômes De Raphaël Fejtö. Collection Loulou & Cie à l'école des loisirs.

Un animal dessiné par page, présenté en rythmes amusantes.

Coucou les animaux: D'Emeri Hayashi chez Nathan.

Imagier d'animaux perforé de petits trous pour amuser bébé.

## **REPAS ANNUEL DES SENIORS**

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la commune de Bernin organisent le traditionnel repas de Noël en faveur des seniors berninois. Cette année, la date a été fixée au dimanche 15 décembre 2013 à midi au Cube.

Toutes les personnes ayant atteintes ou atteignant 65 ans au cours de l'année ont dû recevoir une invitation personnelle.

Cependant, il se peut que certaines personnes faisant partie de cette tranche d'âge ne soient pas répertoriées dans nos fichiers. Si vous n'avez pas reçu cette invitation, nous vous invitons donc à contacter le CCAS pour vous faire inscrire.

Les personnes âgées de plus de 80 ans et ne pouvant assister au repas, recevront un cadeau du CCAS fin décembre.

Contact CCAS: Mr Colliard au 04 76 92 35 57 ou par mail: fabrice.colliard@ bernin.fr



ENVIRONNEMENT

# RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Les feux de particuliers sont interdits sur l'ensemble des débarrasser des déchets verts du jardin et les valoriser.

L'arrêté préfectoral (2008-11470) réglemente le brûlage du bois et des végétaux provenant des débroussaillements, tailles de haies ou d'arbre, tontes de pelouses, etc. Ainsi, les habitants delà des dernières normes en vigueur. des communes ayant accès à une déchetterie intercommunale ont l'interdiction de brûler à l'air libre leurs déchets verts et de communes.

Outre le danger de propagation d'incendie, cette activité participe à la dégradation de la qualité de l'air, en raison de plusieurs polluants, dont les particules fines et des composés cancérigènes comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le benzène.

Selon Air Rhône-Alpes, le brûlage de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- 18400 km parcourus par une voiture essence récente. 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente et 5 000 km parcourus par un poids lourd.
- 3 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante et 3 semaines pour une chaudière bois.
- Une usine d'incinération émet 2 000 fois moins de poussières fines.

En plus de l'apport de vos déchets verts dans l'une des huit déchetteries du Grésivaudan ou dans l'un des trois sites de broyage de branchages (Saint-Nazaire les Eymes, Goncelin, Saint-Hilaire du Touvet), il existe une autre solution : le broyage à domicile (hors territoire SIBRECSA, Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie). C'est une prestation payante de 30 euros TTC pour 1h de broyage effective, effectuée par une équipe de la direction de la gestion des déchets du Grésivaudan. Le broyat obtenu sera laissé sur place pour être transformé en compost ou paillage.

Pour prendre rendez-vous: Tél. 0476080303 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les huit déchetteries sont accessibles à l'ensemble des habitants du Grésivaudan.



INTERCOMMUNALITÉ

# LE GRÉSIVAUDAN: INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE ADMINISTRATIF

Le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan a inauguré le communes du Grésivaudan. D'autres solutions existent pour se samedi 19 octobre 2013, en présence du député-maire de Crolles, le nouveau siège administratif de la collectivité.

> Ouvert au public à la rentrée 2013, ce bâtiment, situé à proximité du Centre Nautique Intercommunal (CNI), offre des conditions d'accueil et d'accessibilité optimisées pour les usagers et affiche une performance énergétique qui va au-

Implanté depuis sa création en 2009 au 115 rue Louis Néel à Crolles dans doivent utiliser les services mis à disposition par la communauté les anciens locaux de la COSI, le siège administratif de la communauté de communes ne permettait pas un accueil des usagers dans les meilleures conditions, malgré l'installation de bungalows en renfort. Ainsi, dans l'optique de rendre la communauté de communes plus accessible aux habitants mais aussi d'améliorer les conditions de travail des agents, les élus du Grésivaudan ont décidé en 2011 d'engager la construction d'un nouveau siège sur un terrain de 4 900 m² situé à Crolles, à proximité du Centre nautique intercommunal. La réalisation de ce nouveau siège a, dès sa conception, été inscrite dans une logique de développement durable, avec une attention particulière portée sur l'intégration paysagère du bâtiment dans son environnement et sur sa performance énergétique.





INTERCOMMUNALITÉ

## LE GRÉSIVAUDAN: L'AUTOPARTAGE

En route pour l'autopartage

La communauté de communes Le Grésivaudan, en partenariat avec Cité lib, lance cet automne un nouveau service sur son territoire : l'autopartage. Ce dispositif, qui a démarré au début du mois d'octobre 2013, permet aux particuliers, comme aux professionnels, d'accéder à quatre véhicules en libre-service.

Pour expérimenter l'autopartage, le Grésivaudan a choisi les communes de Crolles et Pontcharra qui disposent d'un échantillon représentatif d'habitants. Sur chaque site, deux véhicules Toyota Yaris hybrides, bénéficiant du label « Origine française garantie » sont en service pour des usages occasionnels et de courte durée. Des emplacements réservés au stationnement des véhicules ont été mis en place à proximité de la mairie et au niveau de l'espace Belle étoile à Crolles. À Pontcharra, ils se trouvent devant la mairie et la gare.

#### Comment ca marche?

- Les véhicules sont en libre-service, 24 heures/24 et 7 jours/7, sur simple réservation au minimum une heure avant le départ, pour des déplacements ponctuels, le temps de faire une course, conduire ses enfants aux activités du soir, se rendre à un entretien professionnel ou partir en long week-end.
- La seule condition pour accéder à ce service est d'avoir un permis de conduire valide. Les jeunes conducteurs sont ainsi les bienvenus (franchise plus élevée).
- Les tarifs varient en fonction des formules choisies : avec ou sans engagement et avec ou sans abonnement ainsi que des périodes d'utilisation.
- Tout est compris dans l'usage, à savoir le carburant, l'assurance, l'emplacement et l'équipement de la voiture. La facturation se base sur le temps et la distance parcourue (au quart d'heure et au kilomètre près) ainsi que sur la catégorie de véhicule utilisé.
- Il est possible de bénéficier d'un abonnement à tarif réduit (moins 40% sur l'abonnement mensuel) en présentant, au moment de son inscription, sa carte d'abonnement annuel de transports en commun ou de location vélo, son attestation Pôle Emploi ou encore sa carte d'étudiant.
- La carte Cité lib remplace les traditionnelles clefs de voiture pour l'ouverture des portes et peut-être partagée avec son conjoint ou prêtée à un ami de passage.
- Les détenteurs de la carte OùRA! pourront indiquer le numéro de leur carte au moment de leur réservation et ils pourront, eux aussi, ouvrir le véhicule avec ce support magnétique.

#### Comment s'inscrire?

- Par internet sur www.citelib.com
- Par téléphone au 09 64 37 89 90

Il s'agit en fait d'une préinscription qui sera complétée par un rendez-vous dans l'agence Cité lib la plus proche de chez vous. Au moment de l'inscription, se munir de son permis de conduire, d'un justificatif de domicile et d'un R.I.B.

Agence Cité lib de Grenoble : 28, rue Denfert Rochereau 38000 Grenoble

Un dispositif économique, pratique mais aussi écologique!

En plus de réduire et de maîtriser son budget automobile, l'autopartage permet de réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour mieux préserver notre planète. Une voiture partagée remplace dix voitures individuelles et libère quinze places de parking. Ce dispositif favorise, par ailleurs, l'intermodalité car il vient en complément, pour les déplacements quotidiens, des transports en commun, de la marche et du vélo.





VIE ASSOCIATIVE

## CASSIOPÉE

Le 28 mars 2013. l'association Cassiopée s'est vue remettre le certificat de la norme AFNOR Services aux personnes à domicile. Cette certification conforte Cassiopée dans son rôle d'acteur majeur et dynamique du champ social en Isère et reconnaît sa qualité de service et son expertise professionnelle. Implantée sur 4 sites, Cassiopée est forte de 300 collaborateurs qui veillent chaque jour au bien-être de plus de 1 800 personnes, majoritairement dépendantes et ou handicapées désireuses de rester chez elles. Cette certification est l'aboutissement et le fruit d'une mobilisation collective de l'ensemble des éguipes et partenaires de Cassiopée et vient couronner trois années d'efforts. L'obtention de cette norme traduit notre volonté de bien servir l'intérêt et le bien-être de nos bénéficiaires comme de nos salariés.



En savoir plus sur: http://www.cassiopee.asso.fr

## **CADRES SENIORS BÉNÉVOLES**

Cadres seniors bénévoles : pour les cadres à la retraite.

Aux cadres à la retraite ou préretraite, cadres commerciaux, administratifs, ingénieurs, l'association Cadres seniors bénévoles (CSB), offre l'opportunité de mettre leurs compétences professionnelles au service des :

- \* Etudiants des Ecoles et Universités : pour les préparer à la vie professionnelle.
- \* Porteurs de projets de création ou de reprise : pour les aider à préparer leur projet.
- \* Jeunes entreprises pour les aider à définir et réaliser un proiet de développement.
- Si vous avez un peu de temps disponible et si vous avez envie de rester actif et utiles aux autres,

Informations à www.cadres-seniors.com

Contact au 04 76 04 76 54 ou par contact@cadres-seniors.com et cadres-seniors-2@orange.fr

## **BERNIN À CHŒURS**

La Chorale de Bernin a repris ses activités dès la miseptembre. Les choristes, sous la direction de Marine Brenneur, travaillent assidûment un programme qui fera l'objet d'un concert en l'église de Bernin le samedi 14 décembre. Les choristes invitent toutes les personnes qui souhaitent se détendre en chantant, dans une atmosphère très amicale, à venir les rejoindre tous les mardis soir de 20h30 à 22h30 sur le site de la Veyrie où se trouve le local

Nul besoin de connaître le solfège sur le bout des doigts et aucune audition préalable demandée.

En 2014, c'est un programme à tendance québécoise qui sera mis au point pour un concert donné au mois de juin. Rejoignez nous! Chanter, c'est SI FA SI LA faire!!! A bientôt parmi nous.

N'hésitez pas à contacter le 06 78 07 00 09.

## L'ABRI SOUS LA DENT

L'association l'Abri sous la Dent est connue pour sa gestion du local d'hébergement d'urgence à Crolles, et elle gère aussi des 'logements

L'ASD gère un logement à Bernin, généreusement mis à disposition par la commune. Ce type de logement simple permet de loger une à deux personnes pour une durée de quelques mois et assure le relais avant un logement social; les personnes peuvent ainsi se stabiliser et se reconstruire.



Les personnes sont sélectionnées par l'association avec l'aide des référents sociaux ; l'ASD assure ensuite des visites régulières afin de ne pas laisser les personnes isolées. Ce suivi est un gage de réussite de l'hébergement au delà du simple aspect d'offrir un toit!

L'ASD remercie la commune de Bernin pour son soutien. (une

convention a été signée avec reconduction annuelle) et a fait la demande d'un nouveau local afin de développer cette activité.

VIE ASSOCIATIVE

## **BONSAÏ CLUB DU GRÉSIVAUDAN**

Le club, qui s'est installé sur la commune, commence à prendre ses marques avec une vingtaine d'adhérents dont plusieurs nouveaux.

Le but, bien entendu, est d'entretenir les arbres qui ont été formés au cours des différentes séances sur plusieurs années; mais également d'en former de nouveaux et d'initier les amateurs qui souhaiteraient découvrir cette activité botanique ancestrale datant des dynasties chinoises TS'IN et YUAN.

En partenariat avec l'université intercommunale sur des cours de civilisation japonaise, donnée par Marylène Lorinet de Bernin, une conférence a également eu lieu à la mairie de la terrasse courant

Contact: jparthaud mail: arthaud.jean-pierre@neuf.fr

## LES CAVALIERS DU GRÉSIVAUDAN

Le 23 Juin 2013 l'association Les Cavaliers Du Grésivaudan (LCDG) fêtait ses 10 ans d'existence.

Dix années d'organisation de compétitions d'endurance équestre dans la vallée du Grésivaudan. Des parcours en plaine ou en montagne sur 20, 40, 60 ou 90km. Chaque année c'est une centaine de couple cavalier/cheval qui participe à l'endurance Grésivaudan-Belledonne. Pour ses 10 ans LCDG a ajouté une épreuve de 10km réservée aux poneys et il y a eu 10 participants. Que rêver de mieux! LCDG regroupe des cavaliers indépendants, pratiquant l'équitation d'extérieur. Rassemblements entre cavaliers, licences FFE, inscriptions

aux compétitions : retrouvez nous sur https://www.facebook.com/



## LES PIEDS RYTHMÉS



Venez découvrir la danse Country et Modern Line

L'association les Pieds Rythmés Country on Route 66 de Bernin Montbonnot, propose principalement des cours d'apprentissage de danses country et de

Les danses sont exécutées sur des musiques country et pour la modern line sur des musiques actuelles. Elles ont l'avantage de pouvoir se pratiquer sans partenaires, contrairement aux danses de salon.

Ces danses en lignes permettent de se repérer dans l'espace et dans le temps. Il existe différents niveaux de difficultés, débutant, novice, intermédiaire et avancé. Un cours d'essai vous sera offert afin de vous faire découvrir cette activité formidable !!!!

L'objectif du club est de favoriser l'épanouissement de la personne à travers la danse, de ralentir le vieillissement en participant à une activité physique, de faire connaître les différents aspects culturels de la danse : rythme, musique, origines des danses, etc. ...mais l'objectif premier du club est d'offrir la convivialité, détente et amusement.

Donc si l'expérience vous tente, venez rejoindre ce club si dynamique. **Contact : Véronique CHATAIN** 

06 79 87 96 21 - veronique.chatain@orange.fr

## **LÉZARTS EN VIE: INFORMATION**

Il reste des places

- dans le groupe Préados (Cm2 et collège), le jeudi au Cube à BERNIN de 18h à
- dans le groupe enfants (6 à 9 ans), le mardi à l'Espace Paul Jargot à Crolles de 16h à 17h
- dans le dans le groupe Préados (Cm2 et collège), le mardi à l'Espace Paul Jargot à Crolles de 18h à 19h30

Séance d'essai possible.

Contact: 06 32 19 98 08 ou lezartsenvie@orange.fr



VIE ASSOCIATIVE

## **CAF GRÉSIVAUDAN**



Le CAF Gresivaudan met en place cette année une école d'aventure destinée aux 12-18 ans. L'objectif est d'amener les jeunes à découvrir la diversité des sports de montagne (escalade, ski de randonnée, canyonning, spéléologie, alpinisme...) dans un souci permanent de sécurité (notre « fil rouge ») et de découverte de la pleine nature. Un programme est élaboré, dans une logique de progression et en concertation avec les participants. Il peut bien entendu être amené à évoluer en fonction des conditions météorologiques, ou nivologiques. Les sorties se font en général à la journée. Un week-end complet avec nuit en refuge est également prévu. Associer l'aventure et l'apprentissage dans un milieu non aseptisé, en formant aux risques et à l'utilisation du

matériel : telle est l'ambition de cette Ecole d'Aventure.

Contact: caf-gresivaudan@ffcam.fr

## **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

L'association GV Bernin a tenu son assemblée générale le lundi 18 novembre à 20h à la salle des fêtes.

L'association vous informe qu'il est encore possible de s'inscrire aux cours de gymnastique du jeudi soir à 19h20 au Cube

Pour tout renseignement et inscription, se reporter aux informations sur le site de la mairie/Bernin » Accueil » Associations » Sport & Bien être » Gymnastique Volontaire.

## **CYCLO CLUB DE BERNIN**

Une saison au Cyclo-Club-Bernin,

c'est par le traditionnel repas de clôture que s'est achevée l'année 2013 au Cyclo Club Bernin. Outre les habituelles sorties bihebdomadaires dans la région et dans les randos organisées par des clubs voisins où nos féminines se sont maintes fois illustrées par leur grand nombre, le CCB a su encore proposer à ses adhérents une saison riche en évènements avec en mai, une semaine passée sur les bords de la Méditerranée à Cambrils en Espagne, suivie en juin d'un inédit Tour des Ecrins en trois jours, avec ses célèbres montées mythiques, l'Alpe d'Huez, le col de Sarenne, Lautaret et autre Izoard, pour terminer en septembre par un week-end ardéchois accompagné d'un généreux soleil autour des fameuses gorges. 2013 est bien fini et l'Assemblée Générale du 15 novembre est l'occasion de présenter à tous les perspectives de 2014 qui déjà se profile.



## TENNIS CLUB DE BERNIN

La fin d'année tennistique au Tennis Club de Bernin s'est terminée le 6 juillet par sa traditionnelle fête de fin d'année (tennis en famille, tournoi salade, barbecue...). Cette année, le Tennis a voulu associer cette fête à une action humanitaire avec une collecte pour les « Restos Bébés du Cœur ». Ce fut une belle réussite avec une importante collecte remise à un représentant de l'association en fin d'après-midi.

Durant l'été, 4 stages à destination des jeunes ont été encadrés par les enseignants du club et les initiateurs, stages qui rencontrent toujours beaucoup de succès avec une prise en charge des stagiaires de 8h30 à 18h.

À noter également, 2 jeunes du club, Louis et Matisse, qui après plusieurs sélections nationales, ont « décroché » une place de ramasseurs de balles au prestigieux tournoi de Roland Garros.

Roland-Garros qui verra Joan Le Goupil représenter le département de l'Isère lors des prochains championnats de France de 3ème série.

À bientôt sur les courts!

VIE ASSOCIATIVE

## L'ES MANIVAL

L'association entente sportive MANIVAL football a pour objet le partage et la pratique du football dans le respect de l'éthique sportive. Labellisé école de football par la fédération française de football (FFF), en 2012, notre club représente plus de 400 licenciés âgés de 5 à 70 ans.

L'ES MANIVAL est un club fondé sur le bénévolat de ses adhérents où la notion de plaisir dans le jeu est le moteur de l'engagement de tous. En effet, le beau jeu est le fil conducteur de nos orientations sportives et éthiques. Maîtrise des gestes techniques, respect de l'adversaire, des arbitres et des règles en sont les ingrédients indispensables. C'est dans cet état d'esprit que l'ES MANIVAL porte ses couleurs, orange et noir, le plus haut possible dans les compétitions départementales et régionales.



L'ES MANIVAL est le club du SIZOV, syndicat intercommunal des communes de Bernin, Biviers, Montbonnot St Martin, St Ismier et St Nazaire les Eymes.

Tout au long de la saison, il est organisé des stages de sports pendant les vacances scolaires pour les jeunes (toussaint, printemps été), ainsi que des tournois en salle en janvier et février, pour finir avec le tournoi international de juin.

Pour plus de renseignements, site Internet du club : esmanival.fr ou tél : 04 76 52 74 50.

## **BASKET BALL CROLLES GRÉSIVAUDAN**

Stage de Perfectionnement en basket.

Le BBCG (Basket-ball Crolles Grésivaudan) est en pleine restructuration et innove durant les vacances de la Toussaint.

Un match de handibasket Meylan-Strasbourg a été organisé le samedi 19 Octobre et a attiré plus de 100 spectateurs au Gymnase Bolès. Juste avant la rencontre, les benjamins jouaient leur dernier match et finissent premier de leur poule (5 matchs joués, cinq match gagnés). Le Club a accueilli ensuite les joueurs et joueuses pour un stage de perfectionnement du 21 au 25 Octobre 2013.

Eric Petitjean (brevet de l'état) et Zine Lordji ont encadré un groupe de poussin(e)s et des benjamin(e)s chaque matin et un autre groupe de minimes, cadet(te)s et juniors filles l'après-midi. Au programme cinq journées de sport et de partage dans la bonne humeur.

Plus de renseignements sur le club :http://www.basket-crolles.com ou sur notre page Facebook.





AGENDA DES ASSOCIATIONS

NOVEMBRE

Mercredi 27 novembre Collecte de sang organisée par l'ADSB du canton de St Ismier De 8h30 à 12h et de 16h30 à 20h à l'Agora de St Ismier

Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre Exposition organisée par l'association Jade De 10h à 18h à la salle des fêtes, entrée libre Renseignements: 04 38 92 02

DÉCEMBRE

Samedi 7 décembre Bal inter folk organisé par Lou Pelaya À 20h à la salle des fêtes Renseignements: 04 76 08 06

Samedi 14 décembre Concert de Noël organisé par **Bernin à Choeurs** À 20h à l'église de Bernin, entrée gratuite

Mardi 31 décembre Réveillon folk organisé par Lou Pelaya À partir de 20h à la salle des fêtes, entrée libre Renseignements et réservations : secretariat. loupelaya@gmail.com

JUMELAGE

## **HERZLICH WILLKOMMEN!**

Nos amis de Kieselbronn, ville allemande jumelée avec Bernin depuis 26 ans, nous ont rendu visite pendant le week-end de l'Ascension, du 9 au 12 mai. Comme c'est la tradition, un programme riche et varié était préparé par le Comité de Jumelage, avec le concours de la municipalité, afin de faire découvrir la beauté, le savoir-faire et les traditions de notre belle région, et vivre ensemble des moments d'échange.

Accueil en musique au Cube, en présence de madame le maire, jeudi soir. Concours de pétanque francoallemand, et au choix, accro-branches et balade - sous la pluie - au Col de Marcieu, visite du Musée de la Houille Blanche, ou de l'exposition "Les dessous de l'Isère "au



Tout un réseau de liens entre Bernin et Kieselbronn fait du jumelage un mouvement très actif et international. Ainsi, des jeunes footballeurs de Kieselbronn participent régulièrement au tournoi international de foot du FC Bernin-Crolles. De même, une délégation de Kieselbronn a été présente lors de la fête de la Châtaigne de Bernin et a apporté des spécialités culinaires...

Si vous souhaitez participer à nos projets, n'hésitez pas à visiter notre site internet : www.jumelagebernin.e-monsite.

## **RACONTE-MOI L'ALLEMAGNE**

Les élèves de CM1/CM2 de l'école de Bernin et leur maîtresse Annie Boucaud ont joué le jeu: En cette année 2013, l'Allemagne était au coeur de l'enseignement, grâce à un partenariat réussi entre l'école de Bernin et le Comité de Jumelage Bernin-Kieselbronn. "Hallo, ich bin Verena", lançait en allemand Verena Galganek, Berlinoise, qui a rendu visite à deux classes avec le "Deutschmobil "Jeux, musique actuelle, et plein de mots à découvrir – la curiosité était éveillée! Ensuite une série de diapos: les villes et régions, les fêtes, le sport, les voitures – et les spécialités culinaires. Le mur

de Berlin a particulièrement impressionné les jeunes qui avaient mille questions à poser: "Ce mur était construit par qui, comment, où ... et pourquoi? "Le goûter allemand, offert par le comité de jumelage, fut apprécié également: "Les Bretzel, c'est bon! Donc, la classe s'est lancée dans sa première correspondance: Chaque élève a écrit une carte postale à un élève de l'école primaire de Kieselbronn. D'ailleurs, de nombreux élèves de CM2 souhaitent continuer dans cette voie et vont intégrer une classe

bilangue au collège, pour apprendre l'allemand dès la 6°.

## **ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES**

Spécialiste du nouvel arrivant, l'Accueil des Villes Françaises - AVF Meylan Grésivaudan créateur de lien social, propose dans la convivialité et la bonne humeur, un relais efficace pour faciliter votre adaptation en favorisant la rencontre avec les habitants de la vallée, rendre plus agréables vos premiers contacts avec un nouveau cadre de vie vous familiariser avec la région dès votre installation vous informer et vous donner tout renseignement.

Vous v trouverez un accueil personnalisé, des adresses utiles, de nombreuses animations, de nouveaux amis, pour une adaptation rapide dans votre nouvel environnement.

Avec nous vous réussirez votre nouvelle vie! Où nous rencontrer

- \* Aux permanences le mercredi matin de 9h30 à 11h et le jeudi de 14h à 16h au local CC des Buclos 27 Avenue du Vercors à Meylan
- \* Aux permanences de Saint Ismier le mardi 5 novembre et 3 décembre à partir de 20h30 au Café du Square.
- \* A la permanence de Crolles Brasserie du village le 3<sup>ème</sup> ieudi du mois à 19h.

Contact: Véronique Callot Téléphone: 06 89 11 08 17 Mail: avfmeylan@gmail.com Web Site http://www.avf.asso.fr

Adresse du local: Centre Commercial des Buclos 27,

Avenue du Vercors 38240 Meylan

#### RETOUR EN IMAGES

#### FÊTE DE LA CHATAIGNE ET DU VIN BLANC









ATELIER CHOCOLAT











## Grégoire de Candia

ORIGINAIRE DE SAINT ISMIER, GRÉGOIRE DE CANDIA EST UN ÉBÉNISTE D'ART RÉFÉRENCÉ À LA CHAMBRE DES MÉTIERS D'ARTS. PASSIONNÉ ET AMOUREUX DE SON TRAVAIL, CE PÈRE DE FAMILLE DE 39 ANS A CHOISI DE TRANSFÉRER SON ATELIER À BERNIN, SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE.

BERNIN ET VOUS L'A RENCONTRÉ POUR VOUS ET VOUS LE PRÉSENTE.

Bernin et vous: Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre métier?

Grégoire de Candia: J'exerce le métier d'ébéniste d'art, plus concrètement, je fais de la restauration et de la conservation de mobilier. La partie « restauration » concerne majoritairement les particuliers alors que la partie conservation s'adresse plus particulièrement aux musées, aux mairies ... La différence majeure entre les deux concerne l'utilisation des objets restaurés. Un particulier aura besoin de se servir de son meuble et souhaite qu'il retrouve ces commodités d'origine alors qu'un musée souhaitera que le meuble soit restauré le moins possible et reste dans son état d'origine.

Bernin et vous: Qui sont vos clients?

**Grégoire de Candia:** Je restaure beaucoup de meubles de famille notamment pour permettre la transmission de patrimoine en bon état. J'ai également quelques clients qui aiment les meubles anciens et souhaitent apporter un peu de chaleur à des habitations dont le style est très épuré et design.

Le bois réchauffe ces atmosphères très modernes. Concernant le travail que j'effectue dans le cadre de la restauration, les musées, les communes, la préfecture font appel à moi. J'ai par exemple beaucoup travaillé pour le musée de la houille blanche et la remise en état des meubles appartenant à Monsieur Berges.

Récemment, la commune de la Tronche m'a confié la restauration de portes d'entrée en noyer appartenant à la mairie.

Bernin et vous: Quel est votre parcours?

**Grégoire de Candia:** A l'âge de 9 ans, j'ai visité une exposition sur les métiers d'art à Albertville. Il y avait un ébéniste qui faisait de la sculpture sur bois et du tournage, je me suis pris d'engouement pour son activité et je suis resté deux à trois heures sur le stand. En sortant, j'ai dit à mes parents que plus tard, moi aussi je serai ébéniste.

Ma passion ne m'a pas quitté et à l'âge de 15 ans mes parents m'ont inscrit en école de menuiserie et j'ai obtenu un CAP. À l'issue, je me suis rendu compto que co p'était pas co qui me plaisait in

compte que ce n'était pas ce qui me plaisait, je voulais avant tout travailler dans le meuble. Après avoir réussi le concours d'entrée, j'ai intégré l'école des métiers d'art d'Uzes. J'ai obtenu un cap d'ébéniste, que j'ai complété

par une formation de sculpture sur bois et de marqueterie.

J'ai par la suite intégré le monde du travail en mettant mes compétences au service d'un ébéniste toulonnais qui travaillait beaucoup pour le palais des papes à AVIGNON.

Au bout de trois ans, je n'apprenais plus rien, j'ai alors décidé de revenir à Saint Ismier et de m'installer à mon compte en mars 2000.

Je n'ai jamais cessé de me former tout au long de ma carrière et j'ai enchaîné les stages notamment durant 5 ans à l'institut français de restauration des œuvres d'art ou j'ai énormément appris aux côtés du président, Gilbert Delcroix et de l'ensemble des ébénistes suivants les stages. Nous nous sommes apportés beaucoup mutuellement, ces années ont été très enrichissantes.

J'ai poursuivi et complété mes connaissances par des stages de restaurations de serrurerie anciennes et de connaissance de l'histoire de l'art. Je suis passionné par mon métier et ma soif d'apprendre est inaltérable.

Bernin et vous: Quelles sont vos méthodes de travail?

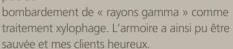
**Grégoire de Candia:** Lorsque je réalise un travail de conservation la réversibilité est le maître mot de mon travail, il faut que toute restauration puisse être réversible, ce que l'on estime bon aujourd'hui, peut se révéler mauvais dans quelques temps ou encore les techniques pourront évoluer et être meilleures plus tard. C'est notamment pour cela que j'utilise beaucoup de produits d'origine florale ou animale.

Je travaille également de temps en temps avec le commissariat à l'énergie atomique de Grenoble pour certaines restaurations.

Je pense notamment à une famille qui m'a confié la restauration de son armoire, elle était complètement piquée par les insectes xylophages. Ils pensaient que leur armoire était perdue, je l'ai restaurée, j'ai fait des greffes et je l'ai ensuite

amenée au CEA pour qu'elle puisse être traitée.

un bain de résine pour que le bois retrouve son homogénéité puis au



Un meuble c'est sentimental bien souvent, il y a une histoire un vécu ... Je passe beaucoup de temps et j'aime faire un travail de qualité en utilisant des produits d'époque que je suis amené à fabriquer parce qu'ils n'existent plus. Je créée mes cires, des colles, des nettoyants pour les meubles ... j'utilise beaucoup de produits naturels, je réalise mes mélanges.

J'ai également un bac à ultrasons, et un agitateur magnétique qui me font gagner beaucoup de temps.

Le travail du bois demande du temps et de la patience, la restauration d'une armoire demande 2 à 3 semaines de travail environ. On ne peut pas poncer les meubles au risque de les abîmer, il n'y a pas de secrets, il faut utiliser de bons outils, de bons produits et ne pas compter ses heures pour réaliser un travail de qualité.

Bernin et vous: Pourquoi avoir choisi de vous installer à Bernin?

**Grégoire de Candia:** Depuis longtemps je cherchais un local fonctionnel pour m'installer, je travaille beaucoup avec l'Embellie à Crolles, nous avions le souhait de nous rapprocher, lorsque j'ai vu que ce local était disponible j'ai tout de suite été intéressé. La vitrine m'a plu, j'aime exposer, montrer ce que je fais, je suis ravi de cette installation.

J'envisage d'être définitivement à Bernin mi septembre.

POUR JOINDRE GRÉGOIRE DE CANDIA: 0476523253 OU 0611452253



